

Loblaw au secours de Steinberg

Écartés par la Caisse il y a moins de trois ans, les capitaux ontariens sont invités à renflouer Gaucher

Robert Dutrisac

MICHEL GAUCHER négocie ferme ces jours-ci et le temps presse. Avec la société ontarienne Loblaw, filiale de l'empire Weston, celle-là même qui fut contrée dans sa tentative d'acquiescer Steinberg en 1989. Un singulier retour des choses qui jette une lumière crue sur les stratégies de la Caisse de dépôt et ses « élus », ces entrepreneurs coriaces, « agressifs », mais désargentés.

La clause Québec, négociée par Mario Bertrand, l'ex-chef de cabinet du premier ministre Robert Bourassa, interdisant à Socanav de vendre Steinberg à des intérêts hors Québec, n'est plus un empêchement. S'il le faut, elle tombera, comme le laissait entendre cette semaine, le président de la Caisse de dépôt, M. Jean-Claude Delorme.

En août 1989, la méga-transac-tion de 1,3 milliard \$, qui permit à M. Gaucher et à la Caisse de dépôt de se partager Steinberg, était saluée comme une victoire du nationalisme économique québécois. Au terme d'une longue bataille financière à l'américaine, « Québec inc. » a eu finalement raison des financiers de Bay Street, du prédateur Oxdon qui s'était allié la chaîne d'alimentation Loblaw.

Il n'y a pas de droits d'auteur sur les idées financières. Dommage pour Oxdon. Car la Caisse de dépôt a réalisé exactement ce que Oxdon voulait faire, au même prix d'ailleurs : démanteler l'empire Steinberg pour n'en conserver que le parc immobilier. C'est ce qu'on appelle dans le jargon des raiders maximiser la valeur des actifs de la cible, selon le principe voulant que la somme des parties, une fois le tout divisé, est supérieure à la valeur de l'ensemble. La Caisse en sort gagnante : le portefeuille immobilier de Steinberg était sous-évalué et vaut 30 % de plus que ce que la Caisse a déboursé. C'est précisément le calcul que faisait Oxdon.

À tout prendre, c'est plus de la moitié des actifs de l'ex-empire Steinberg qui est assurée de demeurer entre des mains québécoises quoiqu'il adienne des problèmes de digestion de M. Gaucher. Et c'est « le bas de laine des Québécois » qui a réalisé le gros de la plus-value.

Les problèmes de M. Gaucher mettent toutefois en évidence certaines faiblesses de l'entrepreneuriat québécois et des stratégies, sans aucun doute louables, que la Caisse déploie pour en soutenir les gros noms. Michel Gaucher a investi 20 millions \$ pour sa part de Steinberg évaluée à plus de 400 millions \$. Tout un effet de levier.

Ce n'est pas un cas unique. Le contrôle de Noverco, le holding qui chapeaute Gaz Métropolitain, fut accordé à Unigesco de Bertin Nadeau qui, trop étiré, l'a cédé à Canam Manac de Marcel Dutil qui, manquant de liquidités (on dit aussi qu'il a compris sur le tard les contraintes inhérentes à un secteur réglementé comme la distribution de gaz natu-



rel), a refilé la patate chaude à la Caisse de dépôt, pour boucler ainsi un tour complet.

Aujourd'hui, la Caisse discute avec deux groupes, l'un américain, l'autre européen, de la vente du bloc de contrôle de Noverco. Aucune entreprise privée québécoise qui pourrait s'intéresser à ce holding n'a les reins assez solides pour l'acheter. Et l'étatisation — c'est une société étatique dans les faits — est exclue, passée de mode.

Revenons à notre grenouille. Depuis l'acquisition de Steinberg, Michel Gaucher a scrupuleusement respecté son plan d'affaires. Contre toute attente, il a réussi à franchiser

les supermarchés de la chaîne en dépit de l'opposition initiale du syndicat, le local 500 des Travailleurs unis de l'alimentation (TUAC), un syndicat réputé militant et coriace. Ses leaders reconnaissent aujourd'hui que la bonne entente règne entre la direction de Socanav et les syndicats. Ce n'est pas une mince réalisation.

En outre, Socanav a entrepris de se délester : le bras ontarien de Steinberg (Miracle Food Mart), l'intérêt de 50 % dans les Sucres Lantic, les chaînes de restaurants Pik-Nik, Croissant Plus et Cultures, son intérêt de 50 % dans Club Price, un intérêt minoritaire dans Valdi, 30 %

des Magasins M et les dix supermarchés Steinberg de la région d'Ottawa. Le seul actif dont Socanav voulait se départir mais qui n'a pu trouver preneur à un prix convenable, c'est

la chaîne Smitty's en Arizona. Les résultats de cette chaîne se sont toutefois améliorés et ne sauraient expliquer les difficultés actuelles de Socanav.

Il y a deux semaines M. Gaucher conviait quelques journalistes qu'il avait lui-même triés — les représentants du DEVOIR et du Financier Post ne furent pas invités — pour leur annoncer les mauvaises nouvelles : un dernier trimestre désastreux se soldant par une perte avant impôt de 13,4 millions \$ et surtout, des fonds autogénérés qui ont rétréci comme peau de chagrin — un maigre 1,5 million \$ en rapport avec des ventes de 750 millions \$. Si on suppose que les activités de transport maritime de Socanav et la chaîne Smitty's génèrent des liquidités — on assure L'E DEVOIR que c'est le cas —, Steinberg et les Magasins M siphonnent des fonds que Socanav n'a pas. Résultats : une grave crise de liquidités.

Le porte-parole de Socanav, le relationniste Marcel Knecht, soutient qu'il s'agit d'une situation temporaire. Les fournisseurs américains de Steinberg au Canada se seraient montrés nerveux et auraient demandé d'être payés rubis sur l'ongle. C'est ce que Steinberg a fait au dernier trimestre, gréviant ainsi ses liquidités. Depuis, les fournisseurs, rassurés, accorderaient à nouveau des conditions de paiements normales à Steinberg.

Quoi qu'il en soit, M. Gaucher s'active énergiquement à dénicher le partenaire idéal sans céder le contrôle de Steinberg. Reconnu comme un négociateur impitoyable mais efficace, M. Gaucher joue sans doute sur plusieurs tableaux. On dit de lui qu'il est un bluffeur qui ne dit la vérité que la moitié du temps.

Le scénario de référence : la vente d'un intérêt minoritaire dans Steinberg (ou Socanav) — disons 25 % — à Loblaw, assortie d'une entente d'approvisionnement. Le quart de Provigo n'appartient-il pas à la famille Sobey ? Les pires scénarios : la perte du contrôle en faveur de Loblaw ou encore l'absorption de Steinberg au Québec par ses concurrents, Provigo, Métro-Richelieu et IGA.

« Il y a juste M. Gaucher et le président de Loblaw qui savent la teneur des discussions », assure M. Knecht.

On ne saurait mieux dire. La Caisse de dépôt, sans laquelle Socanav ne serait encore qu'une compagnie de transport avec un chiffre d'affaires annuels de 25 millions \$, n'est pas partie à l'affaire. M. Gaucher poursuit des pourparlers sans aucune intervention de la Caisse, sans qu'elle soit informée de leur teneur. « Nous attendons que M. Gaucher nous arrive avec un nouveau plan », souligne le porte-parole de la Caisse, Mme Suzanne Brochu. « Nous pourrions alors reconsidérer la clause Québec. »

Les tenants de cette clause se résignent, comme Jacques Proulx de l'Union des producteurs agricoles qui l'avait réclamé à l'époque afin que Steinberg continue d'acheter des produits québécois : « Si Gaucher n'est pas capable de continuer, j'irai pas jusqu'à dire qu'il faut que ça meure, même s'il faut un investissement de l'Ontario. »

Picotte a des réserves sur le libre-échange à trois

Norman Delisle
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre québécois de l'Agriculture et de l'Alimentation, Yvon Picotte, émet des réserves au sujet d'un éventuel accord de libre-échange à trois entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

« Je ne suis pas prêt à signer cela tout de suite car je ne suis pas convaincu qu'on va protéger ce qu'il faut dans le domaine agricole », a déclaré M. Picotte hier à l'issue d'un débat en commission parlementaire. Le débat avait été soulevé par le député péquiste d'Arthabaska, Jacques Baril.

Avant de signer tout accord tripartite de libre-échange, « il va nous falloir beaucoup plus de garanties que ce qu'on a là. Je suis très réticent tant qu'on ne les a pas », a ajouté M. Picotte.

Le ministre a relaté les difficultés rencontrées par les producteurs québécois pour exporter certains produits aux États-Unis à la suite de l'accord de libre-échange canado-américain de 1989.

Dans le secteur du porc, il a fallu des efforts considérables pour permettre aux producteurs québécois de traverser les mécanismes de contrôle mis en place par les Américains, a expliqué le ministre.

Les droits compensatoires fixés par les États-Unis ont été portés de 2,2 cents à 4,9 cents par livre de porc exporté, ce qui a donné une augmentation moyenne de 22 \$ du coût par animal aux producteurs québécois.

Les producteurs canadiens ont finalement eu gain de cause devant le tribunal conjoint canado-américain et des remboursements de 20 millions \$ ont été consentis aux éleveurs canadiens de porc.

Il a également fallu se battre pour permettre la poursuite de la vente à Porto-Rico du lait UHT, commercialisé sous le nom de Grand Pré, selon le ministre.

Le permis de vente de lait que le groupe québécois Lactel avait obtenu pour écouler du lait Grand Pré à Porto-Rico a pris fin le 31 décembre 1991, compromettant des ventes

Voir page B-2 : Picotte



Yvon Picotte

Washington décidera lundi de l'imposition de tarifs sur la bière canadienne

WASHINGTON (PC) — L'administration américaine a remis à lundi sa décision d'imposer ou non un tarif sur la bière canadienne vendue aux États-Unis.

Les États-Unis s'étaient donnés jusqu'au 10 avril pour prendre une décision finale.

Les Américains ont qualifié d'inacceptables les mesures annoncées la semaine dernière par le Canada pour se conformer à la décision du GATT (Entente générale sur les tarifs douaniers et le commerce) sur ses règles de mise en marché de la bière.

Mme Pat Norman, porte-parole de la représentante américaine au Commerce Carla Hills, a affirmé que le Canada prévoyait prendre trop de temps pour modifier ses pratiques.

Le 31 mars dernier, le ministre canadien du Commerce extérieur Michael Wilson a annoncé que les bières étrangères pourront être vendues sans discrimination au Canada au plus tard le 31 mars 1995.

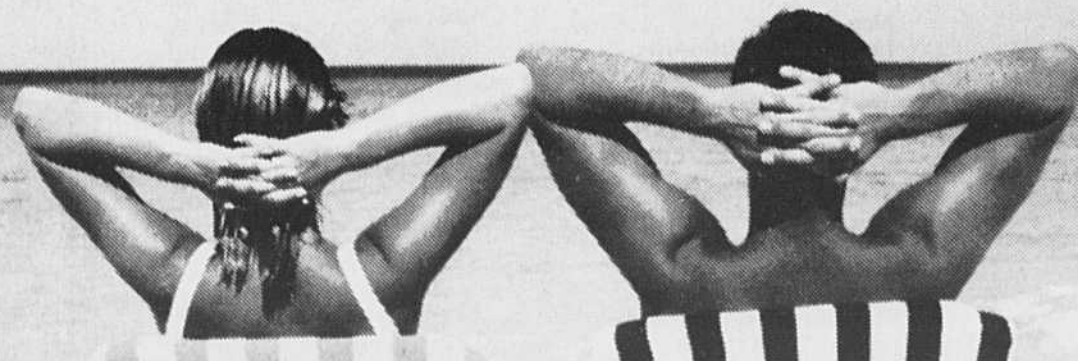
Il a également indiqué que les provinces feront disparaître les barrières interprovinciales au commerce de la bière d'ici le premier juillet prochain.

C'est en 1990 que les États-Unis ont porté plainte contre les règles de mise en marché de la bière au Canada auprès du GATT, l'organisation chargée de réglementer le commerce international.

Le GATT a donné raison aux Américains en décembre 1991, affirmant que plusieurs pratiques provinciales

Voir page B-2 : Washington

GAGNEZ SANS EFFORTS
AVEC



ÉCOUTEZ



OU COMPOSEZ LE 790-CITÉ

20 voyages pour 2 à Varadero, 35 lecteurs au laser et de nombreuses sorties!

ECONOMIE

EN BREF...

Le CN enregistre une perte

(PC) — LE CANADIEN National n'a pas échappé aux affres de la récession, essuyant une perte nette de 14,3 millions \$ l'an dernier comparativement au bénéfice net de 7,7 millions \$ qui avait été encaissé en 1990. Dans un communiqué émis hier, le président et chef de la direction, Ronald Lawless, attribue cette contre-performance à la faiblesse de l'économie canadienne ainsi qu'aux difficultés rencontrées par l'entreprise aux États-Unis, en raison de « l'effondrement du secteur de l'automobile » qui a affecté le volume de ses activités ferroviaires. Le Canadien National a dû également dépenser 94,1 millions \$ en frais de cessation d'emplois. La filiale principale de l'entreprise, CN Rail, a vu son chiffre d'affaires progresser, passant de 3,4 milliards \$ à près de 3,5 milliards \$. Avant impôts, cette filiale a obtenu de meilleurs résultats que lors de l'exercice précédent puisque ses pertes d'opération furent de 19,1 millions \$ alors qu'en 1990, elles avaient atteint la somme de 100,2 millions \$. La direction fait noter que la réduction substantielle des pertes est le fruit d'un « contrôle rigoureux des coûts ». M. Lawless prévient que « le CN continuera de réduire sa structure de coûts dans les années à venir, en ramenant son effectif et la dimension de son réseau à un niveau plus compatible avec les tonnages transportés ».

Hausse du magasinage aux États-Unis

OTTAWA (PC) — Les mesures gouvernementales implantées en février pour dissuader les consommateurs de magasiner aux États-Unis ont été décevantes si l'on se fie aux données rendues publiques hier par Statistique Canada. Le nombre de courses d'une journée faites aux États-Unis en automobile en février ont totalisé 4,3 millions, en hausse de 6,8 % par rapport à au mois de février 1991. Le nombre de voyages d'une durée d'une nuit ou plus par tout mode de transport chez nos voisins du Sud ont atteint 1,1 million, en progression de 10,4 % par rapport au même mois l'an dernier. L'agence fédérale a aussi révélé que les ventes des magasins à rayons en février, ajustées au nombre de jours durant lesquels ils sont ouverts, étaient inchangées à 746 millions \$, les mêmes qu'il y a un an.

Poussée de l'inflation aux USA

WASHINGTON (AP) — Les prix à la consommation ont connu une poussée subite et inattendue aux États-Unis en gagnant 0,5 % au mois de mars soit la plus importante hausse inflationniste depuis 17 mois, a annoncé hier le gouvernement américain. La hausse de l'indice des prix fourni par le département du Travail a été assez générale et concerne les denrées alimentaires, l'énergie et l'habillement. Selon des économistes, cette poussée de l'inflation ne devrait être qu'un accident de parcours dans le cadre des efforts de l'administration américaine pour réguler la hausse des prix. La Réserve fédérale avait réduit jeudi son taux des fonds fédéraux (taux à court terme pratiqué dans les échanges inter-bancaires) de 4 à 3,75 %.

L'économie allemande demeure fragile

COLOGNE (Reuter) — L'économie allemande reste morose après le ralentissement observé au cours des trois derniers trimestres de 1991, a estimé hier l'Association fédérale des banques allemandes. « La situation économique reste fragile en Allemagne. L'économie allemande n'a pas encore retrouvé la voie de l'expansion », écrit l'association dans un communiqué. Elle souligne qu'il ne faut pas accorder trop d'importance à la hausse de la demande de produits industriels constatée début 1992, estimant qu'elle est liée à des facteurs saisonniers et à la clémence de l'hiver. « On ne peut pas parler pour le moment de récession. »

IMASCO S'ENGAGE FINANCIÈREMENT ENVERS L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL



Le vice-président de Pharmaprix, Monsieur Jacques Nadeau, remet au nom d'Imasco, le premier versement d'un engagement de 50 000 à Messieurs Pierre Laurin, vice-président de Merrill Lynch et vice-président de la Fondation et Pierre Péladeau, président de la Campagne de financement. L'Hôtel-Dieu qui célèbre cette année son 350^e anniversaire, a besoin de 8,5 millions \$ pour poursuivre sa triple mission de soins, d'enseignement et de recherche.

PUBLICITÉ / MARKETING

Le conservatisme publicitaire qui passe bien

Patrick Pierra

Collaboration spéciale

« RICHE. Et rien à la banque », annonçait l'an dernier une affiche du Trust Royal. Ce slogan de l'agence Blouin Coulombe Dubé Thompson aurait presque pu être détourné pour la dernière campagne du Parti québécois. Le nouveau leitmotiv du PQ aurait pu se lire : *Riche. Et rien à Ottawa.*

Mais, le PQ a plutôt choisi pour slogan *Pour s'enrichir d'un pays*, qui apparaît depuis quelques semaines sur des panneaux-affiches, dans les quotidiens et dans des hebdomadaires régionaux. Le slogan surmonte la photo de deux enfants assis, vus de dos, et qui regardent la mer ou le fleuve. « Un pays, cela ne se bâtit pas à court terme, ni même pour la vie, mais pour des générations », explique Carole Lavallée, directrice des communications du Parti québécois.

L'apparence graphique des affiches n'est pas d'un modernisme renversant. L'utilisation d'enfants pour véhiculer un message d'espoir ne constitue pas non plus un « saut créatif » exceptionnel. Le fait de se trouver face à deux personnes qui vous tournent le dos a aussi quelque chose d'agaçant. Pourtant, le message passe bien, parce que la campagne publicitaire répond à la principale inquiétude des Québécois face à l'indépendance : l'économie.

Même si le verbe *enrichir* donne une certaine noblesse à l'objectif, le slogan du PQ est froid, parce que très rationnel. On est loin du *Je prends le parti du Québec*, slogan poussé comme un cri de cœur par le PQ lors de sa campagne précédente, en 1989. Aujourd'hui, on regarde, on évalue, on réfléchit, on calcule. « Il faut rassurer les gens, dit Carole Lavallée, leur montrer que la souveraineté est rentable. »

Les affiches et les annonces des journaux sont soutenues par une brochure de huit pages, tirée à 500 000 exemplaires et distribuée par 8000 militants. Cette brochure, truffée de chiffres, parle de niveau de vie, de monnaie, d'entreprises, de dette publique. L'économie s'annonce-t-elle comme le thème majeur de la prochaine campagne électorale ou référendaire ? « Deux mois, en politique, c'est une éternité », répond Carole Lavallée. Nous

ignorons quand la campagne électorale ou référendaire va commencer et, à plus forte raison, quel en sera le thème majeur. »

L'actuelle campagne publicitaire est sans doute la plus importante qu'ait lancée le PQ en dehors des périodes électorales ou référendaires. Avec un budget de 300 000 \$, elle est cependant loin des 800 000 \$ que le PQ dépense habituellement en publicité avant des élections. Plusieurs professionnels de la publicité ont participé, sur une base individuelle et bénévole, à la conception de la campagne. Le graphisme des pièces est signé Rod Saint-Louis, « un anglophone », souligne malicieusement Carole Lavallée.

Mieux qu'une pizza pour Kentucky

François Desrosiers, directeur du marketing des Restaurants S.H. Québec, le principal franchisé de Poulet Frit Kentucky au Québec, est le grand gagnant du concours Personnalité Marketing 1992. Ce nouveau concours annuel, dont les résultats ont été dévoilés lors d'un gala lundi dernier, est organisé par l'Association Marketing de Montréal. François Desrosiers a été récompensé par ses pairs pour avoir adopté le premier plan de marketing de Kentucky spécialement adapté au Québec. La facette la plus visible de ce plan (la campagne publicitaire *Quand on parle poulet* de l'agence Young & Rubicam) n'a pas toujours la faveur du public. Environ 10 % des Montréalais la citent régulièrement depuis deux ans comme « la publicité la moins aimée » dans le sondage Dominance d'Info Presse Communications.

Pourtant, cette campagne semble très efficace. Les ventes de Kentucky ont en effet augmenté de 20 % depuis cinq ans. Pendant cette période, le colonel est passé de la quatrième à la seconde place, à égalité avec Harvey's, dans le marché de la restauration rapide. Kentucky va-t-il imiter le leader, McDonald's, en élargissant sa gamme de produits vers la pizza ? « On laisse cela à d'autres », s'est contenté de sourire François Desrosiers le soir du gala.

◆ Picotte

annuelles de 8 millions de litres, valant environ 8 millions \$.

« Il faudra clarifier ce type de problèmes avant de signer un accord de libre-échange avec un nouveau pays. Il nous faudra certaines garanties », a dit M. Picotte.

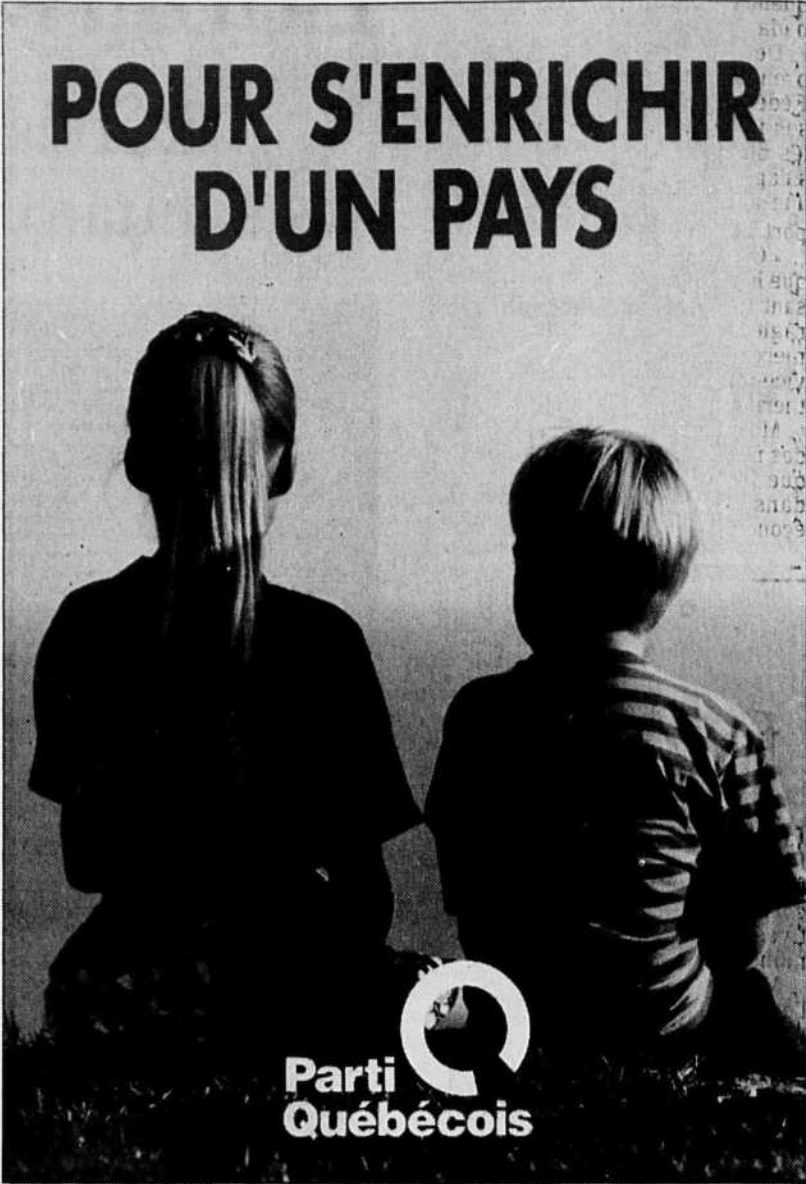
Le député Baril avait convoqué le ministre Picotte pour l'entretenir de l'impact du projet du GATT, soit l'Accord général sur les tarifs et le commerce.

La discussion a été animée et colorée entre les deux parlementaires qui sont toutefois d'accord sur le fond : ils condamnent tous deux le rapport Dunkel qui voudrait pénaliser les pays qui prennent des mesures pour protéger leurs produc-

tions agricoles locales, comme au Québec.

Le député Baril a fait valoir que l'application du rapport Dunkel mettrait en péril les programmes de stabilisation des récoltes, les programmes d'assurance-récolte et le crédit agricole mis sur pied par le gouvernement du Québec depuis 20 ans.

Le ministre Picotte, qui partage les craintes du député Baril, a signalé que son gouvernement fait partie d'une puissante coalition qui lutte contre l'entrée en vigueur des recommandations du rapport Dunkel. La coalition comprend plusieurs groupes dont l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec et le Parti québécois représenté par son vice-président Bernard Landry.



Publicité sur cassette

L'ancienne journaliste France Nadeau s'est associée au Groupe Radio, une agence de publicité spécialisée en radio, pour lancer la Campagne de marketing sonore. Cette division du Groupe Radio propose aux entreprises de véhiculer des messages informatifs ou publicitaires sur des cassettes ou des disques laser.

Omer DeSerres lance

un concours

Les nouveaux Prix Pixel d'Omer DeSerres doivent rendre hommage aux artisans de l'industrie québécoise du graphisme assisté par ordinateur. Ces artisans ont jusqu'au 1er mai pour présenter les annonces, les brochures, les dépliants, les revues, les catalogues, les circulaires, les livres ou les films d'animation qu'ils ont conçus sur des ordinateurs Macintosh. Le grand gagnant, dont le nom sera dévoilé le 26 mai, emportera un poste de travail informatique d'une valeur de 50 000 \$.

Information

Ville de Montréal

Assemblée du Conseil

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi 11 mai 1992, à 19 h

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars).

Commissions permanentes du Conseil

Commission permanente de l'aménagement et de l'habitation

Objet: Consultation publique sur la révision du Code du logement et de ses modalités d'application

Calendriers des activités: Assemblée d'information, le mardi 14 avril 1992, à 19 h
Audience publique, le mercredi 29 avril 1992, à 19 h
Audience publique, le jeudi 30 avril 1992, à 9 h et 13 h
Audience publique, le mardi 5 mai 1992, à 19 h

Toutes ces assemblées auront lieu à la salle du Conseil municipal Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est

La proposition de révision du Code du logement de la Ville de Montréal vise à remplacer une réglementation désuète par une nouvelle, fondée sur l'équilibre

entre la qualité de l'habitation et son coût. La proposition comporte trois volets:

- la révision des normes d'habitation pour qu'elles assurent les conditions essentielles de sécurité et de salubrité, et qu'elles soient adaptées au parc existant;
- la révision des modalités d'application de façon à exercer un contrôle plus efficace du parc résidentiel, à faciliter la tâche aux propriétaires disposés à effectuer les travaux requis, et à rassurer le contrôle des infractions pour assurer que les déficiences dénotées seront effectivement corrigées;
- la mise en place de programmes d'information et de sensibilisation aux dispositions du Code du logement pour en faciliter l'application, promouvoir l'entretien préventif, et favoriser la prise en charge de la qualité de l'habitation par les locataires et les propriétaires.

La documentation relative au processus de consultation publique de la Commission peut être consultée dans les bureaux Accès Montréal ou, être obtenue sur demande - au Bureau des commissions et des comités du Conseil.

Par ailleurs, les personnes et les représentants d'organismes

désirant faire une présentation (avec ou sans mémoire écrit) lors des audiences publiques doivent s'inscrire avant le 20 avril 1992 auprès du

Bureau des commissions et des comités du Conseil 85, rue Notre-Dame Est Bureau R-200 Montréal H2Y 1B5

Téléphone: 872-2880 Télécopieur: 872-9964

Comités-conseil d'arrondissement

Ahuntsic - Cartierville: Lundi 27 avril 1992 19 heures École Sainte-Odile 12055, rue Despatie (gymnase)

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce: Lundi 27 avril 1992 19 heures Centre Monkland 4410, avenue West Hill

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve: Mardi 21 avril 1992 19 heures Centre Saint-Justin 8805, rue Forbin-Janson

Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud: Lundi 27 avril 1992 19 heures Centre Saint-Pierre-Apôtre 1212, rue Panet, salle 100

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-trembles: Mardi 21 avril 1992 19 heures Centre Perras-Forget 9140, boul. Perras

Rosemont - Petite-Patrie: Lundi 27 avril 1992 19 heures Église Saint-Arsène 1025, rue Bélanger Est

Sud-Ouest: Mardi 21 avril 1992 19 heures Centre Saint-Henri 522, rue du Couvent 3^e étage

Ville-Marie: Mercredi 22 avril 1992 19 heures Hôtel de ville Salle du Conseil 275, rue Notre-Dame Est

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension: Mardi 21 avril 1992 19 heures Centre Saint-Mathieu 7110, 8^e Avenue

Le 11 avril 1992

Le greffier de la Ville, Léon Laberge

◆ Washington

violait les règles commerciales internationales.

Le Canada et les États-Unis ont tenu des consultations sur cette question cette semaine à Washington. Les hauts fonctionnaires du ministère canadien des Affaires extérieures ont tenté d'expliquer aux autorités américaines que les changements annoncés par le ministre Wilson étaient d'envergure, et qu'ils ne pouvaient s'établir du jour au lendemain.

Ces changements auront notamment des conséquences sur la main d'oeuvre et, dans certains cas, sur la législation provinciale.

La Scotia baisse ses taux hypothécaires

TORONTO (PC) — La Banque Scotia a annoncé hier qu'elle réduisait le taux de son hypothèque d'un an d'un quart de point de pourcentage. Depuis hier, ce taux est de 9 %.

Le taux applicable à l'hypothèque de six mois a été aussi abaissé d'un quart de point de pourcentage et est de 9,25 %. Il en a été de même pour le taux de l'hypothèque de deux ans qui a été abaissé à 9,5 %.

Pour les hypothèques de trois, quatre ou cinq ans, les taux sont demeurés à 10 %, 10,25 % et 10,5 % respectivement.

Il s'agit des prêts hypothécaires sans privilège de remboursement par anticipation.

Pour l'hypothèque de six mois avec droit de remboursement anticipé, le taux a été abaissé à 9,75 %, soit d'un quart de point de pourcentage. Pour l'hypothèque d'un an, le taux est de 10 %.



Économisez jusqu'à 70\$ par année en installant une pomme de douche à débit réduit.



ÉCOKILO

333-KILO



LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

ECONOMIE

Les ventes des grands magasins stagnent

OTTAWA (PC) — Les ventes des grands magasins au pays en février dernier étaient identiques à celles de février 91, soit 746 millions \$, indiquent les chiffres de Statistique Canada, dévoilés hier.

Des données qui n'ont rien de surprenant, selon la représentante de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, si on considère les autres statistiques sur le magasinage outre-frontières, qui révèlent une augmentation de 6,8 % par rapport à la même période, l'an dernier.

« On ne peut pas s'attendre à ce que le commerce de détail soit florissant quand on assiste à une hémorragie de ventes au profit des commerçants américains », a déclaré la vice-présidente de la Fédération Catherine Swift.

Mais un autre observateur trouve des raisons de se réjouir dans le fait que les ventes étaient à la hausse dans les grands centres d'activité économique que sont Montréal et To-

ronto. Ce sont ces grandes agglomérations qui donnent le ton aux autres villes. « C'est le début d'un virage économique », estime M. Len Kubas.

À Montréal, les ventes totalisaient 72,5 millions \$ en février, soit 8,4 % de plus qu'à la même époque, l'an dernier. À Toronto, les ventes étaient de 123,5 millions \$, une augmentation de 9,6 %.

De toutes les provinces, c'est au Québec que la progression a été la plus marquée, soit 8,2 %.

Les données sont ajustées de façon à tenir compte du nombre de jours ouvrables dans le mois.

M. Kubas a signalé que les détaillants constataient de plus en plus de signes de changement. « L'achalandage des centres commerciaux augmente de façon assez prononcée. Les ventes commencent à augmenter. Les gens viennent plus souvent, et dépensent davantage », a-t-il souligné.

Ventes des grands magasins

PROVINCE	Feb. 92 (millions)	Jan. 92 (millions)
Terre-Neuve	\$9.6	\$8.1
Ile-du-Prince-Edouard	2.8	2.6
Nouvelle-Ecosse	21.7	20.5
Nouveau-Brunswick	15.1	13.6
Québec	135.4	126
Ontario	312.0	285.6
Manitoba	31.7	29.6
Saskatchewan	21.5	19.7
Alberta	83.2	77.7
Colombie-Britannique	112.7	105.5
Canada	746	689



(PC)

Les marchés britanniques accueillent favorablement la victoire des conservateurs

LONDRES (Reuter) — Les marchés financiers britanniques ont savouré hier la victoire inattendue du Parti conservateur aux élections législatives, reconduit pour un quatrième mandat consécutif.

Mais les analystes estiment que l'euphorie ne devrait pas persister très longtemps. Déjà, les espoirs d'une baisse immédiate du taux de base bancaires, que des opérateurs tenaient pour certaine cette nuit, s'effritent.

« Les éléments fondamentaux signalent que la reprise économique dans le Royaume-Uni reste molle », observe David Owen, économiste chez Kleinwort Benson.

La livre sterling, les actions et les obligations ont toutes vivement progressé dès que le verdict des urnes a démenti les sondages qui prédisaient

une victoire travailliste, sans majorité absolue au Parlement de Westminster.

Les analystes ont, pendant plusieurs semaines, estimé que la reprise de l'économie britannique était retardée par l'attentisme des consommateurs et des industriels, incertains de l'issue du scrutin.

La victoire des conservateurs devrait rétablir la confiance, et celle-ci devrait commencer à se manifester par une reprise de la consommation.

Mais elle pourrait faire long feu car le chômage continuera d'augmenter et le poids de l'endettement accumulé dans les années 1980 se fera à nouveau sentir.

« Il y aura peut-être une petite reprise dans les magasins, après les élections, mais elle sera limitée par la poursuite de la montée du chô-

mage et les mauvaises perspectives d'ensemble », explique David Owen.

Le Chancelier de l'Échiquier Norman Lamont a prévu une croissance du produit intérieur brut de 1 % en 1992 mais de nombreux économistes prévoient un chiffre inférieur.

Hors production du pétrole et du gaz de la Mer du Nord, la Grande-Bretagne connaît actuellement sa plus longue récession depuis la Seconde Guerre mondiale.

« La victoire des conservateurs est ce que les marchés pouvaient espérer de mieux », déclare Gerard Lyons, économiste principal de DKB International.

« Il y aura un rebond naturel de la confiance des consommateurs, mais je ne crois pas qu'ils seront pressés de baisser les taux », poursuit-il.

Gerard Lyons estime qu'un nou-

veau gouvernement conservateur, disposant d'une majorité absolue, n'aura pas besoin de baisser les taux s'il souhaite réaffirmer sa volonté de maîtriser l'inflation.

« Les conservateurs n'ont maintenant plus de raison de précipiter les choses pour relancer la confiance des consommateurs », a poursuivi Gerard Lyons, qui estime que le maintien au pouvoir des conservateurs ne peut que contribuer au retour de la confiance des consommateurs.

« Certains indicateurs ont pris une orientation favorable ces dernières semaines », observe Jeremy Hawkins, de la Bank of America.

« Le résultat va certainement rendre confiance à l'industrie et conforter la reprise qui s'amorçait », ajoute-t-il.

Air France et Sabena signent

BRUXELLES (AP) — Bernard Attali, président d'Air France, et Pierre Godfroid, président de la compagnie aérienne belge Sabena, ont signé hier à Bruxelles l'accord par lequel la compagnie française entre dans le capital de la société belge.

Air France apporte plus de 600 millions de francs en échange de 37,5 % du capital de la Sabena. L'opération se complète par un apport de 1,8 milliard de francs, principalement par l'État belge.

Les deux compagnies déclarent dans un communiqué que l'accord va leur permettre de réorganiser leurs opérations à partir de Paris et de Bruxelles et d'offrir plus de vols vers plus de destinations.

Pour la Sabena, l'accord est une bouée de sauvetage. La compagnie avait vainement tenté de s'allier à d'autres compagnies européennes et même une américaine. En déficit depuis des dizaines d'années, elle n'a seulement retrouvé la voie des bénéfices que l'an dernier.

Mais même cette tentative de la dernière chance avait failli capoter pour des raisons linguistiques, les Flamands craignant une « francisation » de la compagnie aérienne belge. Le tout nouveau gouvernement belge a donc cependant tranché.

La BERD fête son premier anniversaire

LONDRES (Reuter) — Après un an d'existence, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) peut s'enorgueillir d'avoir acquis une crédibilité que peu lui accordaient d'emblée.

Mais les problèmes demeurent et la banque doit faire face aux critiques de ceux qui estiment que d'autres institutions comme la Banque mondiale et son homologue du secteur privé, la Société financière internationale, pourraient tout aussi bien faire son travail.

De l'avis général, la BERD s'en est bien tirée. Elle a déjà engagé 600 millions d'écus (750 millions \$ US) au cours de sa première année d'activité. Ce montant devrait doubler au cours des douze prochains mois.

Le capital de la banque est de dix milliards d'écus (12,5 milliards \$ US), dont trois milliards d'écus (3,75 milliards \$ US) ont été avancés par les actionnaires.

« Nous sommes raisonnablement optimistes », déclare un diplomate du Groupe des sept. « Nous ne sommes pas déçus par le volume des projets, mais il est difficile d'identifier les bons projets », ajoute-t-il.

La création de la BERD a été proposée par le président Mitterrand en octobre 1989, alors qu'il devenait plus en plus clair que la rapidité des changements politiques en Europe de l'Est entraînerait d'immenses défis économiques et financiers.

La banque compte désormais 46 membres, dont la CEE et la Banque Européenne d'Investissement, ori-

ginaires des principaux pays de l'Est et de l'Ouest. Son conseil a approuvé récemment l'adhésion de 11 des 12 républiques de l'ex-Union soviétique, à l'exception de la Géorgie.

« Les opérations ont été menées avec une remarquable célérité », explique un banquier d'un des principaux pays industrialisés. « Il avait fallu des années à la Banque mondiale pour commencer à accorder des prêts. »

Le seul problème réel auquel la banque se trouve confronté est l'identification des projets qui valent la peine d'être soutenus. Elle est freinée par les craintes répandues en Europe de l'Est que le programme de privatisations n'est rien d'autre qu'une braderie destinée aux pays occidentaux.

Il est d'autant plus difficile pour la banque de trouver des projets viables, que ses statuts l'obligent à consacrer 60 % de son activité au secteur privé.

De sorte que la banque s'est vue reprocher sa participation dans certains projets comme la prise de contrôle par Nestlé et BSN de la biscuiterie chocolaterie tchèque Cokoladovny, qui représentait un investissement de 30 millions \$ US.

Les détracteurs de la BERD estiment qu'il est inconcevable que des firmes internationales d'une telle portée aient besoin de la BERD. Mais son président Jacques Attali rétorque que ce projet n'aurait pas vu le jour sans la BERD et qu'il a besoin de « ces gens, car il y a un énorme

retard ».

Un autre problème potentiel est apparu avec l'annonce cette semaine par Jacques Attali d'un projet d'octroi de prêts bonifiés, alors que jusqu'à présent la banque accordait des prêts à des taux du marché.

Jacques Attali a expliqué que vu leur ampleur et leurs coûts, certains projets d'infrastructure ne pouvaient être financés sur les seules ressources de la banque et qu'il faudrait créer un fonds spécial destiné à accorder des prêts à taux préférentiels.

De tels prêts avaient été écartés lors de la création de la banque, mais au vu des problèmes posés par l'ancienne Union soviétique, les actionnaires de la BERD sont obligés d'admettre qu'il faut des ressources supplémentaires.

Toutefois, la volonté de payer, au moins par l'intermédiaire de la BERD, semble ne pas être au rendez-vous.

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux Québec

Skiez en Géant GRATUITEMENT!

Remplissez le bon ci-dessous puis présentez-le au guichet du Mont Tremblant.

- Vous aurez droit à une foule de privilèges.
- Si vous êtes deux : achetez un billet de journée au prix courant et obtenez le deuxième de valeur égale gratuitement.*
- Si vous êtes seul : obtenez un billet de journée à moitié prix.*
- Si vous détenez un billet de saison d'une autre montagne : obtenez un billet de journée gratuitement.*
- Si vous avez des enfants de 12 ans et moins : obtenez des billets à 10 \$ pour chacun de vos enfants.*

Le Géant ... à petit prix ! Profitez du plus haut dénivelé dans l'est du Canada.

Tout le monde en parle ! Au Mont Tremblant, le plaisir fait boue de neige! Notre souriant et sympathique personnel vous attend pour du ski de printemps à son meilleur. Ça, c'est Géant !

TREMBLANT

Station Mont Tremblant
Mont Tremblant (Québec)
J0T 1Z0
1 800 461-8711

Info-neige
Montréal : (514) 844-1238
Ottawa : (613) 798-0098

Pour skier en Géant, SVP, remplissez ce bon avant de le présenter au guichet.

Nom : _____
Adresse : _____
Province : _____ Code postal : _____

* Cette offre est valable lors de l'achat d'un billet pour une journée complète au prix courant. Les billets de saison doivent comporter une photo d'identification et être présentés avec le bon. Tous les billets du Mont Tremblant sont sujets aux modalités et conditions de la station Mont Tremblant. Aucun remboursement ne sera accordé pour cette offre. Un bon par transaction. Valable pour avril 1992.

TREMBLANT

Votre Comité-conseil d'arrondissement

Ville de Montréal

Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie

Invitation à participer
Assemblée du mercredi
22 avril 1992, à 19 h
Hôtel de ville
Salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, elle se poursuivra le jeudi 23 avril 1992, à 19 h, au même endroit.

À cette occasion, vous pourrez:

- rencontrer vos conseillers et conseillères;
- obtenir de l'information sur les projets prévus ou en cours dans votre arrondissement;
- poser des questions sur les dossiers à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet qui vous préoccupe relativement à votre arrondissement;
- présenter une demande concernant votre quartier en l'inscrivant au plus tard le jeudi 16 avril 1992 à votre bureau Accès Montréal Ville-Marie, 275, rue Notre-Dame Est.

Parmi les sujets à l'ordre du jour:

- Période d'information par les membres du Comité-conseil;
- Période de requêtes des citoyens et citoyennes;
- Période de questions du public;
- Étude de l'objet soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations:
Projet de règlement autorisant un projet de rénovation et d'occupation par des bureaux, de la maison "Bagg", située aux 162-166, rue King et 682, rue William (district électoral de Pointe-Saint-Charles).
- Étude des requêtes des membres du Comité-conseil concernant les projets de travaux non capitalisés (TNC).

Votre Comité-conseil d'arrondissement:

Hubert Simard, président
district de Darlington

Raymond Blain, vice-président
district de Saint-Jacques

André Lavallée
district de Bourbonnière
Martine Blanc
district d'Octave-Crémazie
Nick Auf der Maur
district de Peter-McGill
Réal Charest
district de Marie-Victorin

Renseignements:

Bureau ACCÈS MONTRÉAL
Ville-Marie
872-6395 ou 872-6396

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne d'un son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

M-92-17174-8
AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC.
533, Ontario Est
Bureau 350
Montréal, Qc H2L 1N8
Proc.: Ogilvy Renault
DEMANDE DE MODIFICATION D'HORAIRE, DE PARCOURS ET/OU DE FRÉQUENCE
Permis interurbain, 8-M-000882-015B
Montréal à Québec, 8-M-000882-016B, Montréal à Québec, 8-M-000882-017A, Montréal à Cap-de-la-Madeleine, 8-M-000882-018A, Montréal à Cap-de-la-Madeleine, 8-M-000882-019A, Montréal à Trois-Rivières, 8-M-000882-020B, Québec à Trois-Rivières, 8-M-000882-021A, Montréal à Louiseville, 8-M-000882-022A, Montréal à Yamachiche, 8-M-000882-026A, Laval à Sainte-Foy et Québec.
Date d'affichage: 9 mars 1992 au 18 mars 1992 inclusivement.

No: M-92-17756-2
LES AUTOBUS LEBOEUF LEE
11460, 54ème Avenue
Montréal, Qc H1E 2J1
DEMANDE DE PERMIS
Transport par abonnement
Territoire: Dans Montréal sur le territoire de l'Université de Montréal.
Horaire et fréquence: Sur demande
Catégorie: Étudiants handicapés physiques.
Durée: 5 ans

No: M-92-17757-0
2636-5205 QUÉBEC INC.
505, De Maisonneuve Est, Suite 101
Montréal, Qc H2L 1Y4
Proc.: Paquette, Perreault
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
Transport interurbain
9-M-000873-007A, Rouyn-Noranda à Montréal
9-M-000873-008A, Val d'Or à Rouyn-Noranda.
C'est sous réserve de tous ses droits, y compris celui de se prévaloir de tous ses droits d'appel, jusqu'au jugement final sur ces derniers, que la demanderesse dépose la présente, en satisfaction et en conformité des prescriptions imposées par la Commission des Transports du Québec, dans sa décision MPV91-00113, du 13 septembre 1991 et au cas où besoin serait.
Durée: sans terme puisque la requérante jouit de droits acquis (article 60, dernier alinéa R.T.A.) et, subsidiairement, 5 ans.

No: M-92-17767-9
AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC.
533, Ontario Est
Bureau 350
Montréal, Qc G1K 3G9
Proc.: Ogilvy Renault
DEMANDE DE PERMIS
Demande de modifier le permis interurbain 8-M-000882-026A pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:
Territoire: De Montréal et Laval à Sainte-Foy et Québec.
Parcours: Dans Montréal: Suivant entente avec le Service de Transport, les routes 15, de l'autoroute 40 jusqu'à l'autoroute 440, l'autoroute 440 jusqu'à l'autoroute 25, l'autoroute 25 jusqu'à l'autoroute 640, l'autoroute 640 jusqu'à l'autoroute 40, l'autoroute 40 jusqu'à la sortie no. 144, Route 158, de la sortie no. 144 jusqu'à la route 138, Route 138 de la route 158 à Sainte-Foy et Québec. Dans Sainte-Foy et Québec: suivant entente avec les autorités municipales.
Parcours alternatif: Dans Montréal: suivant entente avec l'autorité municipale, l'autoroute 15, de l'autoroute 40 jusqu'à l'autoroute 440, l'autoroute 440 jusqu'à l'autoroute 25, l'autoroute 25 jusqu'à l'autoroute 640, l'autoroute 640 jusqu'à l'autoroute 40, l'autoroute 40 jusqu'à Trois-Rivières, l'autoroute 40, de Trois-Rivières jusqu'à l'intersection du Boulevard Henri IV, Boulevard Henri IV, jusqu'à Sainte-Foy. De Sainte-Foy à Québec: Dans Montréal, Laval, Trois-Rivières, Sainte-Foy et Québec: Suivant entente avec les autorités municipales.
Horaire et fréquence: Selon l'horaire déposé au dossier.

No: M-92-17769-8
AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC.
533, Ontario Est
Bureau 350
Montréal, Qc G1K 3G9
Proc.: Ogilvy Renault
DEMANDE DE PERMIS
Demande de modifier le permis interurbain 8-M-000882-026A pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:
Territoire: De Montréal et Laval à Sainte-Foy et Québec.
Parcours: Dans Montréal: Suivant entente avec le Service de Transport, les routes 15, de l'autoroute 40 jusqu'à l'autoroute 440, l'autoroute 440 jusqu'à l'autoroute 25, l'autoroute 25 jusqu'à l'autoroute 640, l'autoroute 640 jusqu'à l'autoroute 40, l'autoroute 40 jusqu'à la sortie no. 144, Route 158, de la sortie no. 144 jusqu'à la route 138, Route 138 de la route 158 à Sainte-Foy et Québec. Dans Sainte-Foy et Québec: suivant entente avec les autorités municipales.
Parcours alternatif: Dans Montréal: suivant entente avec l'autorité municipale, l'autoroute 15, de l'autoroute 40 jusqu'à l'autoroute 440, l'autoroute 440 jusqu'à l'autoroute 25, l'autoroute 25 jusqu'à l'autoroute 640, l'autoroute 640 jusqu'à l'autoroute 40, l'autoroute 40 jusqu'à Trois-Rivières, l'autoroute 40, de Trois-Rivières jusqu'à l'intersection du Boulevard Henri IV, Boulevard Henri IV, jusqu'à Sainte-Foy. De Sainte-Foy à Québec: Dans Montréal, Laval, Trois-Rivières, Sainte-Foy et Québec: Suivant entente avec les autorités municipales.
Horaire et fréquence: Selon l'horaire déposé au dossier.

No: M-92-17770-7
LES ENTREPRISES LANGLOIS & FILS
224, 74ème Avenue
Saint-Paul-de-Lévis aux-Bois
Qc J0J 1G0
Et demandeur-cédant
CORBIN, JEAN-PAUL
1606, rue Cartier
Longueuil, Qc J4K 4E1
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-500481-004A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-92-17619-2
JULES FLEURY & AL en société
(Jules Fleury & Fils Enr.)
1410, Laliberté
Black Lake, Qc G0N 1A0
Et demandeur-cédant
HENRI, Hervé
310, Principale, app. 1
Bernierville, Qc G0N 1N0
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-500887-001A
Territoire: région 05
Matières autorisées: toutes

No: M-92-17647-3
ROBITAILLE, Jean-Paul
3, Curé Chicoine
Montréal, Qc J0K 3L0
Et demanderesse-cédante:
ANDRÉ BRUNEAU INC.
1000, Principale
Ste-Mélanie, Qc J0K 3A0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-512491-001A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-92-17670-5
SAMSON, Guy
(Transport Isdan Enr.)
548, Principale
Rivière Beaudette
Montréal, Qc J0K 4E1
Et demandeur-cédant
MONGRAIN, Stéphane
6, 181e Avenue
Notre-Dame-de-L'Île-Perrot
Qc J7V 8P4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-506427-001A
Territoire: région 10
Matières autorisées: toutes

No: M-92-17708-3
GESTION GÉRARD BOUTIN INC.
3100, De Beauvoir
Montréal, Qc H1L 5W7
Et demanderesse-cédante
Succession Remy Bédard
a/s Micheline L'Heureux L.U., E.T.
181, De Niagara
Repentigny, Qc J5Y 3L6
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-506427-001A
Territoire: région 10
Matières autorisées: toutes

No: M-92-17708-3
FORGET, RAYNALD
1260, des Érables, R. 2
Saint-Gérard-des-Laurentides
Suite à la page B-5

Fréquence: Irrégulière
Catégorie de véhicule: 6
9-Q-000885-003A
Transport touristique
Autorisation: lie d'Anticosti
Parcours: Tels que déposés avec la demande.
Fréquence: Sur demande
Clientèle: Touristes
Catégorie de véhicule: 6
Conditions et restrictions: Dans l'exploitation de ce service, le titulaire fournira les services d'un guide.

AUTOBUS
AVIS PROPRIO MOTU

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: M-92-17724-0
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et la mise en cause
AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC.
533, Ontario Est
Bureau 350
Montréal (Québec)
H2L 1N5
MODIFICATION DE PERMIS
8-M-000882-027A
Modification du permis numéro 8-M-000882-027A au nom de Autocars Orléans Express Inc.

LOCATION

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: M-92-17716-6
LOCATION DE CAMIONS RYDER DU CANADA LTÉE
1440, Montée de Liesse
St-Laurent (Québec)
H4S 1J6
CHANGEMENT D'ADRESSE
Du: 401, boul. des Seigneurs
Terrebonne (Québec)
H9W 1T2
Au: 2805, chemin Gascon
Mascouche (Québec)
J7L 3K7
Changement de place d'affaires inscrit au permis 3-M-600413-220A.
Location à court terme de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes.
Aucun véhicule de type citerne.

No: M-92-08122-2
CARRIÈRES CRÊTE INC.
841, Le Bourdais
St-Tite (Québec)
G0X 3H0
PERMIS
De location à court et à long termes de tracteurs et semi-remorques.
Au: 841, Le Bourdais
St-Tite (Québec)
G0X 3H0

MARITIME

Cette publication constitue l'avis que la Commission donne à tous les titulaires de permis pour satisfaire à l'article 9 de l'Ordonnance générale sur le transport de passagers et de marchandises par eau.

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: M-92-07923-4
Le texte de la demande remplace celui publié dans l'édition du 28 mars 1992.
EXCURSIONS MARITIMES CHARLEVOIX INC.
35, Royale Ouest
St-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres (Québec)
G0A 3J6
Premièrement
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE III MARCHANDISES EN VRAC
4-Q-700,083-001A
Autorisation: Transport de marchandises en vrac, provenant d'un seul expéditeur et destinées à un seul consignataire entre les ports situés dans les limites de la province de Québec.
CLASSE IV CHARTE-PARTIE
4-Q-700,083-002A
Autorisation: Service 1: transport à charte-partie des marchandises entre les ports situés dans les limites de la province de Québec.
Service 2: Transport maritime de passagers (excursions sur demande) du quai de St-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres (12160) (Charlevoix), pour effectuer des promenades sur le fleuve St-Laurent, l'autoroute d'arrêt à Baie-St-Paul (12450), Les Éboulements (12250), St-Irénée (11390) et Pointe-aux-Pic (11300) (Charlevoix) et retour. De Pointe-aux-Pic (11300) à Tadoussac (97520) et retour, avec autorisation de prendre et laisser des passagers aux deux endroits. Effectuer des transports de passagers (excursions sur demande) du quai de St-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres (12160) (Charlevoix) à Québec (20230) et retour, pour des promenades sur le fleuve St-Laurent avec autorisation de prendre et laisser des passagers aux deux endroits.

No: M-92-08134-7
LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DES BASQUES INC.
80, rue Notre-Dame Ouest
C.P. 340
Trois-Pistoles (Québec)
G0L 4K0
Proc.: Flynn Rivard
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
1-Q-700,128-001A
CLASSE I-B TRAVERSISERS
Autorisation: Ports désignés Trois-Pistoles et Les Escoumins.
Horaire déposé au dossier: De 1 à 3 voyages par jour, selon la saison et les heures de la marée.
Durée de la saison: 1er mai au 31 octobre de chaque année.

No: M-92-08143-8
NEILSON EXCAVATION INC.
578, Chemin Olivier
Berthierville (Québec)
G7A 1A6
DEMANDE DE PERMIS
CLASSE III MARCHANDISES EN VRAC
Autorisation: Transport de bois de pulpe, de bois de sciage et autres et des cargaisons générales entre les ports situés dans les limites de la province de Québec, le tout sujet aux restrictions imposées par le certificat d'inspection du navire émis par le Ministère des Transports du Canada, le ou les navires utilisés devant être acceptés par les autorités compétentes et être munis des appareils de sauvetage et de sécurités requis par la loi.

No: M-92-08144-6
LA COMPAGNIE DU NORD-OUEST QUÉBEC INC.
Hangar 42,
Port de Montréal
A/S: M. Don Coles
C.P. 186
Succursale M. Montréal
(Québec)
H1V 3L8
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE II
MARCHANDISES GÉNÉRALES
3-Q-700,175-001A
Autorisation: Transport de marchandises de toutes sortes, sur un navire, exploitant un service régulier entre certains ports désignés, situés dans les limites de la province de Québec, incluant l'autorisation de donner des services occasionnels aux ports de pulpe,

No: M-92-08145-3
NAVIGATION MADELINE INC.
C.P. 245
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
Proc.: Gagné, Letarte, Sirois, Beaudet
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE I-A PASSAGERS
0-Q-700,152-005B
Autorisation: Transport de passagers sur un navire effectuant un service régulier entre Montréal et les îles-de-la-Madeleine et retour et entre Matane et les îles-de-la-Madeleine et retour.
Tarif: Les taux déposés au dossier.
CLASSE II
MARCHANDISES GÉNÉRALES
0-Q-700,152-006B
Autorisation: Transport de marchandises de toutes sortes sur un navire effectuant un service régulier entre Montréal et les îles-de-la-Madeleine et retour et entre Matane et les îles-de-la-Madeleine et retour, incluant un service irrégulier aux ports intermédiaires, pour le transport de marchandises destinées à ou provenant des îles-de-la-Madeleine, le tout conformément au contrat intervenu entre le Gouvernement du Québec et le transporteur.
Tarif: Les taux déposés au dossier.

No: M-92-08146-1
TRAVERSE OCA INC.
158, rue Principale
Hudson (Québec)
J0P 1H0

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE I-B TRAVERSISERS
2-Q-700,010-001A
Autorisation: Service de traversier sur le Deux-Montagnes entre Hudson 72360 et Oka 73420.
Conditions et restrictions: L'émission de ce permis est subordonnée au règlement 17 de la Commission des transports du Québec sur le transport de passagers et de marchandises par eau et de la production par la requérante des documents suivants:
1) Un certificat du service Canadien d'inspection des navires. 2) Un permis de cabotage. 3) Une assurance et indemnité à la satisfaction de la Commission des Transports du Québec.
CLASSE I-A PASSAGERS
2-Q-700,010-002A
Autorisation: Croisières à courte durée (1h.30) dans le secteur d'Oka 73420 autour du lac des Deux-Montagnes entre Vaudreuil 72260 à l'est et Pointe-des-Carrières (Hudson) 72360 à l'ouest, ayant comme points de départ (embarquement et débarquement): Les débarcadères de traversée Oka à Oka 73420 et Hudson 72360 et Parc Paul Sauvé.
CLASSE IV CHARTE-PARTIE
2-Q-700,010-003A
Autorisation: Croisières à courte durée (1h.30) dans le secteur d'Oka 73420 autour du lac des Deux-Montagnes entre Vaudreuil 72260 à l'est et Pointe-des-Carrières (Hudson) 72360 à l'ouest, ayant comme points de départ (embarquement et débarquement): Les débarcadères de traversée Oka à Oka 73420 et Hudson 72360 et Parc Paul Sauvé.

No: M-92-08147-9
DE JORDY, DENIS
(Traverse le Bas des Patriotes)
472, Chemin des Patriotes
St-Charles-sur-Richelieu (Québec)
J0H 2G0
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
0-Q-700,111-001A
Autorisation: Effectuer le transport de passagers, véhicules et marchandises, par service de traversier entre St-Marc-sur-Richelieu 57480 et St-Charles-sur-Richelieu 51320.

No: M-92-08150-3
NAVIGATION SONAMAR INC.
755, boul. St-Jean
7ième étage
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5M9
Proc.: Ogilvy, Renaud
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE III MARCHANDISES EN VRAC
1-Q-700,110-001A
Autorisation: Transport de marchandises en vrac, provenant d'un seul expéditeur et destinées à un seul consignataire entre tous les ports situés dans les limites du Québec.

No: M-92-08151-1
RELAIS NORDIK INC.
21, rue du Marché-Champain
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 4H2
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE I-A PASSAGERS
8-Q-700,147-003A
Autorisation: Transport de passagers de Rimouski 07580 à Blanc-Sablon (toponyme de Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent 97110), ainsi qu'aux ports intermédiaires et retour. Les ports intermédiaires sont les suivants: Sept-Îles 97270, Havre-St-Pierre 97160, Port-Ménier (toponyme de l'Île d'Anticosti) 97100, Baie-Johan-Beetz 97150, Natashquan 97130, Kegashka, Romaine, Harrington-Harbour, Tête-à-la-Baleine, La Tabatière, St-Augustin et Vieux-Fort. (Ces sept localités sont des toponymes de Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent 97110).
Conditions et restrictions: Excluant les ports des îles-de-la-Madeleine.

No: M-92-08152-9
LA TRAVERSE DU LAC TEMISCOUATA INC.
841, St-Viateur
Notre-Dame-du-Lac (Québec)
G0L 1X0
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE I-B TRAVERSISERS
9-Q-700,153-001A
Autorisation: Service de traversier sur le lac Temiscouata entre St-Juste-du-Lac 09400 et Notre-Dame-du-Lac 09370.
CLASSE IV CHARTE-PARTIE
9-Q-700,153-002A
Autorisation: Transport à charte-partie de passagers lors de croisières touristiques sur le lac Temiscouata avec arrêts à plusieurs sites autour du lac.

No: M-92-08154-5
TRANSPORT DESGAGNÉS INC.
21, rue du Marché-Champain
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 4H2
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE I-B TRAVERSISERS
9-Q-700,153-001A
Autorisation: Service de traversier sur le lac Temiscouata entre St-Juste-du-Lac 09400 et Notre-Dame-du-Lac 09370.
CLASSE IV CHARTE-PARTIE
9-Q-700,153-002A
Autorisation: Transport à charte-partie de passagers lors de croisières touristiques sur le lac Temiscouata avec arrêts à plusieurs sites autour du lac.

No: M-92-08154-5
TRANSPORT DESGAGNÉS INC.
21, rue du Marché-Champain
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 4H2
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE I-B TRAVERSISERS
9-Q-700,153-001A
Autorisation: Service de traversier sur le lac Temiscouata entre St-Juste-du-Lac 09400 et Notre-Dame-du-Lac 09370.
CLASSE IV CHARTE-PARTIE
9-Q-700,153-002A
Autorisation: Transport à charte-partie de passagers lors de croisières touristiques sur le lac Temiscouata avec arrêts à plusieurs sites autour du lac.

de bois de sciage et autres et de cargaisons générales sur les parcours antérieurement desservis par la détérioration entre les ports situés dans les limites du Québec, le tout sujet aux restrictions imposées par le certificat d'inspection du navire émis par le Ministère des Transports du Canada. Sans horaire déterminé.
CLASSE III MARCHANDISES EN VRAC
6-Q-700,073-009A
Autorisation: Transporter des marchandises en vrac provenant d'un seul expéditeur et destinées à un seul consignataire, entre les ports situés dans les limites de la province de Québec.
CLASSE IV CHARTE-PARTIE
6-Q-700,073-010A
Autorisation: Transport à "Charte-Partie" des passagers ou des marchandises entre les ports situés dans les limites du Québec.

No: M-92-08162-8
SAM VÉZINA INC.
2, rue Delormier
Trois-Rivières-Ouest
(Québec) G9B 1C6
Proc.: Vaillancourt, St-Pierre
Premièrement
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
CLASSE I-B TRAVERSISERS
1-Q-700,003-001A
Autorisation: Au moyen de navires de tout genre de ou affrétés par la requérante faire: 1) Service de transbordement de pilotes et de leurs bagages. 2) Transport de passagers et/ou marchandises destinées à ou provenant de navires en route, au mouillage, garés ou accostés ou en cale-sèche. 3) Service d'amarrage ou de démarrage de navires. 4) Service de remorquages de petits navires. 5) Service de transports d'expéditeurs et de rebuts. 6) Tout autre service se rapportant aux navires océaniques ou côtiers. Ces services peuvent être effectués sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, entre les limites de St-Jean 16300 et St-Nicolas 21780 province de Québec, sans horaire régulier (nonobstant les stipulations de l'article 26, classe I-B du règlement 17, de la Commission des transports du Québec sur le transport de passagers et de marchandises par eau) suivant les taux fixés.

CLASSE II
MARCHANDISES GÉNÉRALES
1-Q-700,003-002A
Autorisation: Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St-Laurent et ses affluents, d'un point donné entre Montréal-Est 65160 et les limites de St-Nicolas 21780 à un autre point entre les limites de St-Nicolas 21780 et le parallèle de latitude nord 47 05'. Transport de marchandises, machinerie et pièces de machinerie, huiles, eau potable, eaux usées, déchets, avec le bateau VÉZINA III, sur le fleuve St

Avis de la Commission des transports du Québec

Suite de la page B-4

(Québec) G9N 6T6
Et demandeur-cédant
GÉLINAS, YVES
5901, 506 Avenue, R.R. 2
Grand-Mère (Québec) G9T 5K5
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 4-Q-508247-001A

No: Q-92-08116-4
ROUSSEAU, JEAN-MARC
1156 boul. Tadoussac
Ste-Rose-du-Nord
Chicoutimi (Québec) G0V 1T0
Et demandeur-cédant
Succession Alphonse Rousseau
a/s Lucille Gagnon, L.U.
728, rue Delisle
Chicoutimi (Québec) G7G 3C2
Prod.: Gaudreault, Tremblay & Associés
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matières autorisées: toutes
Permis concernés: 1-Q-500767-001A

No: Q-92-08119-8
JEAN-MARC LAMONTAGNE INC.
212, Du Foyer
Albanel "Lac St-Jean O."
(Québec) G0A 4B0
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTÉRÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matières autorisées: toutes
Permis concernés: 1-Q-508703-001A et
1-Q-508703-002A
La nouvelle liste des actionnaires peut
être consultée au dossier de la Commis-
sion des Transports du Québec.
Proc.: Doris Ratté, notaire.

No: Q-92-08132-1
2745-4602 QUÉBEC INC.
28, Principale
St-Gilbert (Québec) G0R 3T0
Et demandeur-cédant:
Transport Dufresne Inc.
1618, Ave Principale
St-Marc-des-Carrières
(Québec) G0A 4B0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 9-Q-507251-002A

No: Q-92-08136-2
EXCAVATION WALTER GAGNÉ INC.
182, Ouellet
Rimouski (Québec) G5L 4R5
Et demandeur-cédant:
Lepage, Jean-Guy
417, Thomas Tachereau
Rimouski (Québec) G5L 7M1
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: toutes
Permis concernés: 5-Q-501415-001A

No: Q-92-08137-0
LES ENTREPRISES ROBERT
LÉVESQUE INC.
292, Grand Remou
St-Octave de Métiis
(Québec) G0J 3B0
Et demandeur-cédant:
Excavation Normand Proulx Inc.
526, Duchesne
St-Narcisse, Rimouski
(Québec) G0K 1S0
Proc.: St-Hilaire & Associés
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: toutes
Permis concernés: 8-Q-501074-001A

No: Q-92-08138-8
LES LITIÈRES DU LAC ST-JEAN INC.
1203, Parc Industriel
Normandin "Lac St-Jean-O."
(Québec) G0W 2E0
Et demandeur-cédant:
Transports Bertrand Verreault Inc.
486, rue St-Cyrille
Normandin "Lac St-Jean-O."
(Québec) G0W 2E0
Proc.: Doris Ratté, notaire
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 3-Q-508750-002A

No: Q-92-08141-2
121987 CANADA LTÉE
Parc Industriel
Murdochville "Gaspé-ouest"
(Québec) G0E 1W0
Et demandeur-cédant:
Les Transports Gaspévrac Ltée
629, 6e Rue
Murdochville "Gaspé-Ouest"
(Québec) G0E 1W0
Proc.: Me Bernard Plu, a
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: 9-Q-507632-003A
pour toutes les matières en vrac, et 9-Q-
507632-002B pour toutes les matières
en vrac ainsi que la matière no 26 soit:
le concentré (matte) et la poussière de
crottin.

No: Q-92-08153-7
SAVARD, CLAUDE
63, rue Luc
Forestville (Québec) G0T 1E0
Et demandeur-cédant:
FOSTER, MARCEL
77, rue Verreault
Forestville (Québec) G0T 1E0
Proc.: Pineault & Turcotte
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 6-Q-501893-001A

No: Q-92-08155-2
ASSELIN, GEORGES
107, St-Raphaël
Cap-à-l'Aigle (Québec) G0T 1B0
Et demandeur-cédant:
TRANSPORT DUFRESNE INC.
1618, ave Principale, C.P. 29
Saint-Marc-des-Carrières
(Québec) G0A 4B0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 9-Q-507251-004A

No: Q-92-08156-0
MORIN, ALCIDÉ
128, Rang 4 Est
Ste-Françoise (Québec) G0L 3B0
Et demandeur-cédant:
ROUSSEAU, JEAN-YVES
539, rue Richard
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0
Proc.: Pierre Beaudet
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 5-Q-501472-001A

No: Q-92-08157-8
VALLÉE, MARCEL
1000 boul. Ste-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts
(Québec) G0E 2G0
Et demandeur-cédant:
MICHARD, ANTONY
292, Notre-Dame Est
Cap-Chat (Québec) G0T 1G0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 3-Q-509873-001A

No: Q-92-08159-4
CONSTANT, DENIS
DENIS CONSTANT EXCAVATION
TERRASSEMENT ENR.
2007, Rang Double
Ste-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0
Et demandeur-cédant:
2847-1977 QUÉBEC INC.
154, Bonnaville
Grantham-Ouest
(Québec) J2E 1N3
Proc.: Pierre Beaudet
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 2-Q-510070-001A

No: Q-92-08161-0
LAFRANCE, CLÉMENT
425, Rang 4 - R.R. 1
St-Hilaire-de-Clawson
(Québec) G0P 1H0
Et demandeur-cédant:
2429-6261 QUÉBEC INC.
682 boul. Baril
Princeville (Québec) G0P 1E0
Proc.: Pierre Beaudet
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: matières 01, 02, 03
et 05.
Permis concerné: 7-Q-508996-001A

CAMIONNAGE EN VRAC EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la par-
tie II de la loi d'1987 sur les transports
routiers (35-36 EL II C. 35).

La Commission délivrera la licence de
camionnage en vrac extra-provincial, à
moins qu'une personne opposée ne la
convainque que l'exploitation de l'entre-
prise visée par la demande est suscep-
tible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être
écrite et assermentée est de 21 jours du
présent avis.

Avis est aussi donné que la Commis-
sion entendra la personne opposée ou
son procureur sur la recevabilité de son
opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Mon-
tréal: mardi le 12 mai 1992 à 10h00.
Pour un dossier de Québec (Q) à Qué-
bec: jeudi le 14 mai 1992 à 10h00.

No: M-92-17721-6
SWEATT, RALPH
1045 Ch. Wheeler, R.R. 6
Coaticook, Qc J1A 2S5
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: 22 et les groupes
3, 4 et 5
Territoires: régions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,
10 et 11.
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-T.N., Qué.-
N.B., Qué.-É.U.
Nombre de véhicules: 8

No: Q-92-08129-8
TRANSPORT BOCUS INC.
110, 154e Rue
St-Georges-Est
(Québec) G5Y 7L8
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: toutes
Territoires: régions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,
10 et 11.
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-
T.N., Qué.-É.U.
Il s'agit d'une demande pour une pro-
position de services.

No: Q-92-08130-5
GIL SOUCY TRUCKING LTD.
a/s Gagné, Letarte, Sirois, Beaudet
79 boul. St-Cyrille Est
Québec (Québec) G1R 5N5
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières transportées: toutes
Territoires: régions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,
10 et 11.
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-
T.N., Qué.-É.U.
Il s'agit d'une demande pour une pro-
position de services.
Proc.: Gagné, Letarte, Sirois, Beaudet.

CAMIONNAGE LOCAL, INTRA ET EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la par-
tie II de la loi de la partie III de la Loi de 1987
sur les transports routiers (35-36 EL II C. 35)
et de la Loi sur le camionnage (1987,
ch. 97).

La Commission délivrera la licence de
camionnage extra-provincial, la licence de
camionnage intra-provincial ou le
permis de camionnage, à moins qu'une
personne opposée ne la convainque que
l'exploitation de l'entreprise visée
est susceptible de nuire à l'intérêt pu-
blic.

Le délai de l'opposition qui doit être
écrite et assermentée est de 21 jours du
présent avis.

Avis est aussi donné, que la Commis-
sion entendra la personne opposée ou
son procureur sur la recevabilité de son
opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Mon-
tréal: mardi le 12 mai 1992 à 10:00 heu-
res.

Pour un dossier de Québec (Q) à Qué-
bec: jeudi le 14 mai 1992 à 10:00 heures.

No: M-92-17460-1
LAROCHE, JEAN-PAUL
460, Réjean
St-Michel (Québec)
J0L 2J0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17461-9
BARILE, MICHÈLE
(Barile Transport)
9221, Valence
St-Léonard (Québec)
H1R 3S3
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17462-7
FAVRE, ANDRÉ
(Transport André Favre Enr.)
1817, Roosevelt
St-Hubert (Québec)
J4T 1K7
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17532-7
ACME TRUCK LINE INC.
a/s Mongeau, Gouin & Ass.
1596, avenue des Pins ouest
Montréal (Québec)
H3G 1B4
Proc.: Mongeau, Gouin Côté, Roy
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:

Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-
Unis.

No: M-92-17533-5
FRÉCHETTE, MARIO
(Transport M.F. Enr.)
270, Place Beaudoin, # 1
St-Hérès (Québec)
J7E 4S9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17534-3
2849-4839 QUÉBEC INC.
984, St-Charles sud, C.P. 801
Montréal (Québec)
J2G 8W8
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17536-8
LES Puits ARTÉSIENS
GASTON LEFEBVRE INC.
2963, rue Principale
Ste-Justine-de-Newton (Québec)
J0P 1T0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17538-4
LES Puits ARTÉSIENS
GASTON LEFEBVRE INC.
2963, rue Principale
Ste-Justine-de-Newton (Québec)
J0P 1T0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17541-8
LINDEN BULK TRANSPORTATION
CO. INC.
a/s Me Jocelyn H. Leclerc
400, Windermere
Beaconsfield (Québec)
H9W 6C1
Proc.: Jocelyn H. Leclerc
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du
charbon, Groupe 26: Matériel d'usage
militaire, Groupe 32: Meubles et autres
biens usagés, Groupe 35: Marchandises
générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/États-Unis.

No: M-92-17542-6
DEIR, THOMAS F.
(Shamrock Truck Rentals)
a/s Paquette, Perreault
200, rue St-Jacques, # 900
Montréal (Québec)
H2Y 1M1
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-
Unis.

No: M-92-17553-3
LES PÉTROLES G.R.Y. INC.
1009, 36e Avenue
Pointe-aux-Trembles (Québec)
H1A 3J8
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du
charbon, Groupe 32: Meubles et autres
biens usagés, Groupe 35: Marchandises
générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17576-6
TRANSPORT CALIFORNIEN
DE TONY INC.
11895, 38e Avenue
Rivière-des-Prairies,
Montréal (Québec)
H1E 5K1
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17576-4
TRANSPORT CALIFORNIEN
DE TONY INC.
11895, 38e Avenue
Rivière-des-Prairies,
Montréal (Québec)
H1E 5K1
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17601-0
TRANSPORT PIERRE HAINS INC.
1802, Bachand
Carleton Place (Québec)
J3L 4E8
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17602-8
AGOSTINO, DOMENICO
(Transport Metrop)
1085, boulevard Robert
St-Léonard (Québec)
H1P 1M9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17603-6
TRANSPORT SCULNICK SHULMAN
INC.
700, Montée de Liesse
St-Laurent (Québec)
H4T 1N8
Proc.: Parenteau, Coulombe
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public

Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-
Unis.

No: M-92-17605-1
NEW YORK HAULING & HOISTING
CO. INC.
a/s Paquette, Perreault
200, rue St-Jacques, # 900
Montréal (Québec)
H2Y 1M1
Proc.: Paquette, Perreault,
Trudeau & Associé
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-
Unis.

No: M-92-17617-6
CONSTRUCTIONS LOUISBOURG LTÉE
699, boulevard Industriel
St-Eustache (Québec)
J7R 6C3
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17628-3
NSIEMBA, JUDE JACOB
(Déménagements J.J. Conrad)
2660, St-Germain, # 3
Montréal (Québec)
H1W 2V3
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17664-8
RON SINGER TRUCK LINES LTD
a/s Aline Roy
43, boul. Notre-Dame
Rock Island (Québec)
J0B 2K0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-
Unis.

No: M-92-17671-3
RAYMONBEC TRANSPORT INC.
3420, Aylwin
Montréal (Québec)
H1W 3E1
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17672-1
BEAUREGARD, SERGE
2395, rue Cartier, # 7
St-Hyacinthe (Québec)
J2S 4P5
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17687-9
DISTRIBUTION MULTI-BREUVAGES
(1991) LTÉE
52, Mont Bruno
Ste-Julie (Québec)
J0L 2S0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-
Unis.

No: M-92-17689-5
DISTRIBUTION MULTI-BREUVAGES
(1991) LTÉE
52, Mont Bruno
Ste-Julie (Québec)
J0L 2S0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17710-9
VIATEUR DUMONT TRANSPORT INC.
717, Toupin
Ste-Thérèse (Québec)
J7E 1W4
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: M-92-17720-8
R.V.J. INC.
a/s Entreprises PPGR Ltée
200, rue St-Jacques, # 900
Montréal (Québec)
H2Y 1M1
Proc.: Paquette, Perreault,
Trudeau & Associé
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 5: Produits d'origine animale ou
végétale, Groupe 8: Produits en caout-
chouc, en cuir et en matière plastique,
Groupe 30: Produits manufacturiers di-
vers et autres.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/États-Unis.

No: Q-92-08039-8
673753 ONTARIO LIMITED
a/s Guymont St-Hilaire
1250A Chemin Coop

Bernières (Québec)
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: Q-92-08044-8
HAROLD LANDRY ENTERPRISES
LICED
a/s Mona Paquette
171 Boul. des Pins
Drummondville (Québec)
J2C 5Z2
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: Q-92-08045-5
2634-2386 QUÉBEC INC.
(Équipement I.B.M. Enr.)
186, 11e Avenue
Dolbeau (Québec)
G8L 2H2
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du
charbon, Groupe 26: Matériel d'usage
militaire, Groupe 32: Meubles et autres
biens usagés, Groupe 35: Marchandises
générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: Q-92-08048-9
GIRARD, RICHARD
(Les Distributions Richard Girard Enr.)
148, Augé
Chicoutimi (Québec)
G7G 4Z8
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 1: Céréales et produits agricoles
n'originant pas de la ferme, Groupe 2:
Produits marins et viandes, Groupe 3:
Aliments et boissons, Groupe 5: Pro-
duits d'origine animale ou végétale
Groupe 8: Produits en caoutchouc, en
cuir et en matière plastique, Groupe 10:
Pâte, papier, carton et panneaux carton-
nés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: Q-92-08050-5
TREMBLAY, YVON
524, Tronquet, # 1
Beauport (Québec)
G1C 7E4
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: Q-92-08052-1
2845-2373 QUÉBEC INC.
127, Principale
St-Prime (Québec)
G0W 2W0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: Q-92-08053-9
TRANSPORT DENIS LAQUERRE INC.
425 Route de L'École
St-Sylvestre (Québec)
G0Z 1H0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale.

No: Q-92-08054-7
TRANSPORT DENIS LAQUERRE INC.
425 Route de L'École
St-Sylvestre (Québec)
G0Z 1H0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-
Unis.

No: Q-92-08057-0
GAGNON, LUC
(Luc Gagnon Distribution Enr.)
4, rue Alexandre, C.P. 678
Fermont (Québec)
G0G 1J0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-
Unis.

No: Q-92-08058-8
JEAN, BRIAN
571, York ouest
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usa-
gés, Groupe 35: Marchandises généra-
les.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de
comté, les territoires et les communau-
tés urbaines et régionale. Frontières:
Québec/Ontario, Québec/N.-Brun-
swick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-
Unis.

No: Q-92-08062-0
TRANSPORT LÉANDRE BERGERON
INC.
37, Des Érables
Laurier-Station (Québec)
G0S 1N0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du

ECONOMIE

IMMOBILIER

Les mesures gouvernementales d'accès à la propriété ont peu d'impact

Serge Truffaut

LES MOYENS arrêtés par le gouvernement fédéral dans le but de favoriser une reprise prononcée de l'activité immobilière auront eu un impact négligeable, pour ne pas dire nul, sur le nombre de transactions enregistrées depuis le début de l'année.

Si l'on en croit en effet l'étude trimestrielle de Royal LePage, la valeur marchande de l'unifamiliale, catégorie standard, située dans la grande région de Montréal a diminué de 2 % depuis janvier pour s'établir à 106 500 \$.

Ainsi donc, le fédéral aura beau avoir ramené à 5 % le montant initial nécessaire à l'acquisition d'une propriété en plus de permettre l'utilisation du REER, les acheteurs potentiels, même si les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau depuis des lunes, hésitent à délier les cordons de la bourse.

À cette hésitation des consommateurs, aux multiples tergiversations des personnes ayant les moyens financiers permettant de faire le saut dans le monde de la propriété, il y a

une seule raison : l'inquiétude. L'inquiétude qu'ils éprouvent à l'égard de la santé économique constitue un frein majeur à une reprise plus ou moins énergique du rythme des transactions immobilières.

Selon M. David Landry, vice-président de Royal LePage, « si les nouvelles concernant l'économie deviennent bonnes, le marché immobilier pourrait réellement prendre son envol » d'autant plus rapidement que toutes les conditions économiques qui distinguent cette activité sont d'ores et déjà réunies.

Jamais depuis plusieurs années, l'éventail des choix dont dispose le consommateur n'a été aussi vaste. Jamais depuis le début des années 70, les taux d'intérêt n'ont été aussi avantageux. Jamais depuis la sortie de la récession antérieure, les vendeurs n'ont été aussi enclins à faire des concessions sur le prix qu'originellement ils demandent. Bref, le marché en est un d'acheteurs bien plus aujourd'hui qu'il ne l'était hier.

Signe des temps, et histoire d'illustrer le hiatus qui existe entre les jeux de l'offre et de la demande dans la région montréalaise, un nombre grandissant d'acheteurs potentiels

amorcent les négociations en sous-trayant jusqu'à 20 %, parfois plus, au prix demandé. Dans un marché dit normal, les acheteurs entament les « négos » en réduisant 10 % au prix exigé.

Le consommateur de la cuvée 1991 est d'autant plus « gâté » que le temps nécessaire à la vente d'une propriété s'est passablement étiré. Présentement, il est assez courant de voir une maison rester plus de six mois sur le marché. Dans le sous-secteur de la copropriété, l'activité est si déprimée que des agents de Royal LePage comme du Montréal Trust ont constaté que bien des unités avaient été introduites il y a douze, voire dix-huit mois. Quand on songe qu'en 1987, le temps d'inscription moyen était de trois semaines maximum...

Des 34 quartiers ou municipalités étudiés par les experts de Royal LePage, deux symbolisent plus que tous les autres l'état de déliquescence qui singularise aujourd'hui l'activité immobilière. Il s'agit de Notre-Dame-de-Grâce et Outremont.

À Notre-Dame-de-Grâce, c'est pas compliqué, les valeurs propres à tous les sous-secteurs ont diminué. Ainsi, le bungalow standard, soit trois chambres, est passé de 145 000 \$ il y a douze mois à 140 000 \$ aujourd'hui, soit 3,4 % de moins. La maison à 2 étages ? Elle en a pris pour 6,5 % de moins, à 130 000 \$. La 2 étages dite de luxe a retraité de plus de 4 % pour se fixer à 220 000 \$.

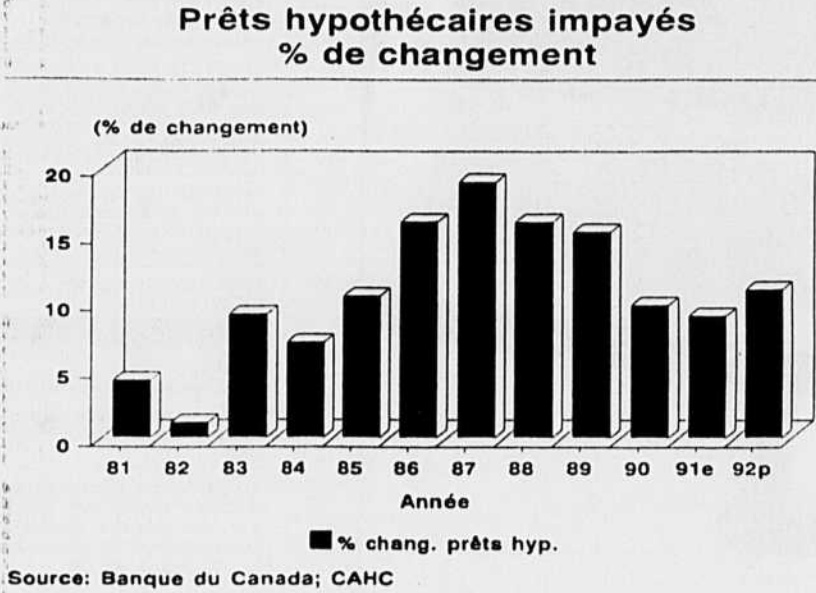
Du côté de la copropriété, il est important de souligner que dans ce quartier le condominium ou copropriété divisé est encore peu présent, on a observé une baisse de près de 5 % dans la catégorie luxe, à 130 000 \$, pendant que la catégorie standard restait stable à 120 000 \$.

Dans le cas de ce quartier, une agente du Montréal Trust a signalé que neuf acheteurs potentiels sur dix refusaient systématiquement de visiter les unités situées au sud de Sherbrooke et à l'ouest de Décarie. Les violents incidents de l'été dernier auraient refroidi les ardeurs spéculatives des acheteurs comme



PHOTO ARCHIVES

La valeur marchande de l'unifamiliale a diminué dans presque tous les quartiers du grand Montréal.



Le prix d'une maison en rangée varie entre 90 000 \$ et 145 000 \$.

Le FMI prévoit une reprise l'an prochain

d'après l'agence Reuter

LE FONDS monétaire international (FMI) prévoit une nette reprise des économies industrielles l'année prochaine après une croissance médiocre en 1992.

Le monde industriel devrait connaître une croissance de 2 % en 1992 puis d'environ 3,25 % en 1993, selon les dernières prévisions économiques du FMI, discutées lors de la réunion du conseil du FMI lundi et révélées mardi. Les États-Unis, avec 1,5 % de croissance en 1992 et 3,5 % en 1993, devraient conduire la reprise mondiale.

Les experts du FMI prévoient également une croissance plus importante en Europe et au Japon en 1993.

La Communauté européenne devrait enregistrer une croissance proche de 3 % en 1993 après 2 % en 1992. L'Allemagne connaîtra une croissance d'environ 3,25 % en 1992 après 2,25 % cette année, prévoit le FMI.

Le Japon améliorera également ses performances en 1993, avec une croissance de 3,75 % contre 2,75 % en 1992.

Les prévisions du FMI seront annoncées officiellement dans une quinzaine de jours, avant l'assemblée semestrielle du FMI.

Certains membres du conseil du FMI jugent les estimations de croissance pour 1993 trop optimistes compte tenu de la faiblesse de la confiance des consommateurs américains, du recul de la Bourse de Tokyo et du niveau élevé des taux d'intérêt en Allemagne, ont précisé des sources monétaires.

Le directeur du FMI, Michel Camdessus, avait estimé, le mois dernier, que l'économie mondiale sortait d'une « période de croissance lente, mais avec hésitation ».

De son côté, L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que la reprise économique a déjà com-

mencé aux États-Unis.

Toutefois, pour l'ensemble des pays de l'OCDE, la prévision de croissance pour 1992 pourrait être révisée légèrement à la baisse par rapport aux 2,2 % actuellement estimés.

L'OCDE attend toujours une reprise mondiale au deuxième semestre 1992, « mais nous pourrions réviser en légère baisse les chiffres pour 1992, car le point de départ (de la reprise) est intervenu un peu plus tard », a précisé Jean-Claude Paye, le secrétaire général de l'organisation.

« Les perspectives ne sont pas extrêmement brillantes, mais elles ne sont pas non plus extrêmement sombres », a-t-il ajouté.

des vendeurs.

À Outremont, la chute des prix a été encore plus marquée. Les prix et les pourcentages ont été respectivement de : 280 000 \$ et -7 % pour la maison à 2 étages, de catégorie standard; de 420 000 \$ et -16 % pour la 2 étages, de catégorie luxe; -13 % et 530 000 \$ pour la 2 étages dite de grand luxe; de 140 000 \$ et -3,4 % pour la copropriété dite standard; de 275 000 \$ et -8 % pour la copropriété dite de luxe.

Pour ce qui est de ce quartier, une agente de Remax a expliqué que bien des vendeurs qui avaient acheté lors du boom de 1987 prenaient des pertes sur les rénovations qu'ils avaient effectuées. Incidemment, bien des propriétaires mettent leurs unités sur le marché pour acquérir ensuite à Saint-Lambert.

Ces deux quartiers mis à part, la valeur de l'unifamiliale standard varie entre un minimum de 84 000 \$ dans certains secteurs de la rive-sud à un maximum de 170 000 \$ à Rivière-des-Prairies.

Les taux d'intérêt n'ont pas atteint leur point le plus bas affirme la Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada (CAHC) dans son dernier rapport. Selon cet organisme, le taux d'une hypothèque de cinq ans devrait chuter à 8,75 % vers le milieu de l'année, alors que le taux hypothécaire pour un an devrait retraiter jusqu'à 7,75 %.

Après un retour de l'accédant à la propriété en 1991, la CAHC prévoit une réorientation majeure des tendances dominantes pour 1992, alors que les acheteurs dits expérimentés reviendront dans le marché. D'après l'analyse de la CAHC, « les acheteurs de maisons à cran supérieur constitueront une force prédominante du marché ».

De fait, la Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada s'attend à ce que la ratio des acheteurs d'une première maison et des acheteurs expérimentés passe, dans certains marchés, de 60/40 à 45/55.

Conséquemment à cette modification du profil des consommateurs, « les prêteurs, tout en se livrant concurrence pour desservir l'acheteur d'une première maison, concentreront leurs efforts sur l'acheteur à la recherche d'une maison plus luxueuse. Cela pourrait se traduire par l'offre de différents types de service à valeur ajoutée afin de retenir les clients et encourager la vente d'autres produits ».

Sur le front hypothécaire, on estime que la préférence pour des prêts hypothécaires de cinq ans, et à 9 %, va demeurer tout au long de

l'année. Un phénomène qui « pourrait accentuer la tendance des emprunteurs à engager des prêts à plus long terme ».

Cela dit, la CAHC a calculé qu'en 1991 le total des prêts hypothécaires impayés a progressé de 9 % pour atteindre les 252 milliards \$ en fin d'exercice. Il s'agit-là du taux de croissance le plus faible depuis 1984. Par contre, les approbations de prêts conventionnels ont été de 75 milliards \$, soit une augmentation de 20 % sur l'année antérieure.

« Le ralentissement de la croissance des prêts hypothécaires, de souligner la CAHC, était une conséquence, non seulement d'un taux d'activité moindre sur le marché des maisons neuves, mais aussi de la dépréciation survenue sur plusieurs marchés ».

Pour 1992, on prévoit que la croissance des prêts hypothécaires sera de l'ordre de 10 %. Un taux qui serait le reflet d'un raffermissement du prix moyen dans la plupart des marchés canadiens.

AVIS PUBLICS

Voir autres avis en pages B-10-B-11

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Règlements 9064, 9065, 9066, 9067, 9068, 9069, 9070, 9071, 9072, 9073, 9074, 9075, 9076, 9077, 9078, 9079, 9080, 9081, 9082, 9083, 9084, 9085, 9086, 9087 et 9088.

Avis est donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 6 avril 1992, séances des 6 et 7 avril 1992, a adopté les règlements suivants:

- 1) **Règlement 9064** — Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue Mercier entre les rues Forbin-Janson et de Grosbois.
- 2) **Règlement 9065** — Règlement de fermeture de la ruelle située au nord-est de la 32e Avenue et au nord-ouest de la rue Forsyth, à Montréal, formée du lot 199-547 du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles.
- 3) **Règlement 9066** — Règlement sur la fermeture des ruelles situées au nord de la 16e Avenue entre la rue Lagauchetière et la rue Parent, à Montréal.
- 4) **Règlement 9067** — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec la partie de l'escalier existant en façade du bâtiment situé aux numéros 6387 et 6389, rue D'Aragon, à Montréal.
- 5) **Règlement 9068** — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des marches en béton et fermées en baie en surplomb en façade du bâtiment situé aux numéros 1444, 1444A et 1446, rue Beaudry, à Montréal.
- 6) **Règlement 9069** — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec partie de l'escalier existant en façade du bâtiment portant le numéro 5921, 23e Avenue, à Montréal.
- 7) **Règlement 9070** — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec les balcons en surplomb existant en façade du bâtiment situé aux numéros 3532 à 3536, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Montréal.
- 8) **Règlement 9071** — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des bouches de ventilation existant en façade du bâtiment situé au numéro 315, rue Saint-Thomas, à Montréal.
- 9) **Règlement 9072** — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des balcons et des marches de béton existants en façade du bâtiment portant les numéros 6405 et 6407, rue Hadley, à Montréal.
- 10) **Règlement 9073** — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une galerie au premier étage et une galerie au deuxième étage, adossées au mur est du bâtiment portant les numéros 6054 et 6056, rue Briand, et 2232, rue De Maricourt, à Montréal.
- 11) **Règlement 9074** — Règlement sur le site du patrimoine de l'ancien village de Rivière-des-Prairies.
- 12) **Règlement 9075** — Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments commerciaux.
- 13) **Règlement 9076** — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec un escalier en béton sur l'assiette de la rue Chabanel et avec une marche de béton existante en façade du bâtiment portant les numéros 9301, 9303, 9303A, 9305, rue Foucher, à Montréal.
- 14) **Règlement 9077** — Règlement sur le site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet.
- 15) **Règlement 9078** — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec deux (2) perrons existants sur la

façade du bâtiment portant les numéros 2031 et 2033, rue de Paris, à Montréal.

Le greffier de la Ville
LÉON LABERGE
Hôtel de Ville,
Montréal, le 8 avril 1992

VIEUX-PORT
LES JARDINS D'YOUVILLE

*Condominiums
et
Maisons de ville*

Importante réduction de prix
(514) 499-8565

305, rue de la Commune Ouest, Vieux-Montréal
Courtiers protégés

★ ★ ★ ★ ★

RÉDACTEURS EN CHEF
Samedi le 11 avril
Animée par Lise Bissonnette,
directrice du quotidien LE DEVOIR, une émission
qui réunit, chaque mois, journalistes, politologues
et diplomates des cinq continents pour un tour
d'horizon des grands événements dans
le monde. Diffusé au Canada, aux États-Unis
et dans toute l'Europe, c'est un sommet médiatique
sur l'actualité. À TV5 câble 15*.
Produit par Larry Shapiro - Les Affaires Mondiales
en collaboration avec TV5.

• Peut varier. Consultez votre câblodistributeur.

★ ★ ★ ★ ★
LA TÉLÉVISION
INTERNATIONALE
TV5

Le monde en français en exclusivité sur le câble

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

101
Propriétés à vendre
101
Propriétés à vendre
101
Propriétés à vendre
101
Propriétés à vendre
101
Propriétés à vendre
101
Propriétés à vendre
101
Propriétés à vendre
101
Propriétés à vendre
121
Cantons de l'Est

LE TAUX HYPOTHÉCAIRE RÉDUIT DE 3%



Comment obtenir une réduction de 3% du taux hypothécaire annuel pendant les six premiers mois? Demandez-le à un agent immobilier du Montréal Trust. C'est la seule façon! En effet, seul un agent immobilier du Montréal Trust peut, si vous achetez une propriété par son entremise, vous proposer le prêt hypothécaire «Bienvenue chez nous» du Montréal Trust, et ainsi vous faire profiter d'une réduction spectaculaire de 3% du taux hypothécaire annuel pendant les six premiers mois.

Le prêt hypothécaire «Bienvenue chez nous» du Montréal Trust présente de précieux avantages tels que le Maître Compte Exécutif, compte d'épargne et de chèques offrant la commodité d'une marge de crédit de 5 000 \$, une carte-guichet automatique, une assurance-vie hypothécaire (à prime modique) et la possibilité de régler vos factures par téléphone grâce au service INSTA-PAIE.

Pour tout renseignement, demandez à un agent immobilier du Montréal Trust de vous parler du prêt hypothécaire «Bienvenue chez nous».

Sous réserve des exigences habituelles de crédit du Montréal Trust.

Seul le Montréal Trust vous ouvre autant de portes.

Bureaux des services immobiliers

Est de l'île
 Place Versailles
 353-8770
 Pointe-aux-Trembles
 498-2349
Centre
 LaSalle
 366-4633

Notre-Dame-de-Grâce
 483-2770
Ville Mont-Royal
 735-2281
Saint-Laurent
 744-0575
Westmount
 934-1818

Ouest de l'île
 697-3391
Dollard-des-Ormeaux
 684-1141
Pointe-Claire
 697-8522
Kirkland
 694-4880

Laval & Rive-Nord
 Chomedey
 687-6040
Fabreville
 625-7779
Laval Centre
 662-7779

Rive-Sud
 Beireil
 467-1120
Boisbrière
 449-4499
Brossard
 672-6450
Longueuil R. Therrien
 651-1000

Longueuil Saint-Charles
 651-5300
Saint-Bruno
 653-2496
Saint-Hubert
 656-9000
Saint-Lambert
 466-3920

Place Montréal Trust
 Succursale principale*
 Niveau du métro*
Place Ville-Marie*
 393-3117
Rue Saint-Jacques O.
 392-1880
Outremont*
 273-7666
Queen Mary*
 488-7000

*Emplacement des guichets automatiques MÂTRE GUICHET™

LE TAUX HYPOTHÉCAIRE RÉDUIT DE 3%

Sous réserve de certaines conditions



MONTRÉAL TRUST

100
Visites libres

OUTREMONT
 PROFITEZ DES PRIX ET DES TAUX ACTUELS, RETIREZ VOS LOYERS ET OCCUPEZ-VOUS PLUS TARD.
 Magnifique duplex en pierre, situé près métro. Poss. bureau au s/sol. Jardin, plusieurs états. Rev. du haut 18 000\$. Réduit de 95 000\$.
 Pric: 580 000\$
DIMANCHE 15h. à 17h.
1582 LAJOIE 276-6220

13-04-92

100
Visites libres

2415 EDOUARD-MONTEPIET, condo 7 pces, rénové, foyer, garage. Dim 14h à 16h. Marie-Paule Lachapelle 278-8151. R. Lepage crr.

AHUNTSIC A 2 pas métro Sauvé, duplex 2 x 5 1/2, entièrement rénové, 2 s/bains, s/sol fin, garage et dalle. Dim 2h à 4h, 10 045 Grande Allée 388-6129.

COPPOC Plateau Mt-Royal, 5160 Fabre, Magnifique app. 900 p.c. 3e étage, tout rénové, très éclairé, 1 ch. fermée, 115 000\$. Dim. de 13h à 15h 525-4344.

HAVIT PLATEAU condo tout rénové avec cachet, r/c, du 4388 St-Hubert. Grand jardin paysagé exclusif au soleil et calme, stat., métro, rangement, 139 000\$. Dim. 14h à 16h 488-6480.

MAGNIFIQUE CONDO: Outremont, 3e étage, très ensoleillé, foyer, terrasse 189 000\$. A voir absolument 270-5551.

N.D.G. Emplacement de choix. Duplex-4397 Old Orchard, métro. Possibilité occupation double. Spacieux 6 1/2 x 1/2 x 1/2 s/sol fin, cachet, foyer, jardin, stat. 249 000\$. Dim. 14h à 16h 488-6480.

101
Propriétés à vendre

VIMONT
 ATTENTION PROFESSIONNELS!
SECTEUR RÉS. DE CHOIX
CITÉ DE LA SANTÉ
 Propriété conçue pour aujourd'hui, demain et plus tard 2 s/bains complètes, sortie surp. au s/sol pour bureau et/ou appart. Prix réaliste. S'imaginer, 3 + 2 c.c., foyer, garage et plus encore.
LISBETTE LAFRANCE
 Re/Max 2001 Inc.
 969-0387

13-04-92

101
Propriétés à vendre

Trois-Rivières O.
 Propriété 11 pièces, impeccable, secteur recherché, près des écoles, piscine, paysage.
(819) 373-1064

13-04-92

101
Propriétés à vendre

A/25 MIN. du centre-ville authentique riparian québécois entièrement rénové, cachet ancien préservé, très spacieux (30 x 27 avec bas côté chauffé 18 x 19). Vaste terrain (55 000 p.c.), beaux grands arbres. 454-2673.

A/ROSEMONT, 4880 Bellechasse coin 35ème, cottage luxueux 40 x 35, 4 chambres. Possibilité de bureau, grande cuisine avec verrière, chambre froide 20 x 20. 255-6902.

A VENDRE/A ÉCHANGER
 DIVERVAY/ Maison de prestige pour immeuble à revenu 601-9553.

101
Propriétés à vendre

Maison de prestige située à Repentigny.
Valeur de 349 000 \$ réduit à 299 900 \$
S'adresser au: (514) 585-3554

13-04-92

101
Propriétés à vendre

A ROSEMONT: 6394, 1e ave. près Beaudin. Cottage 25 x 40, semi-décollé, très propre, poss. bureau au sous-sol, 4 c.c., 2 garages, près services. Vente privée 656-2646.

A VOIR ST-HUBERT bung à pièces + 4 c.c., 2 s/bains, A/C, psc. inférieure, am. générale, stat. 4 autos + beaucoup extra. Faites offres 656-2646.

AHUNTSIC, Ber/H. Bourassa, triplex détaché 1 x 7, 2 x 4 + 1/2. Agent immobilier 275 000\$. 388-0769.

ANJOUI, Roi-René, split-level, 8 pièces, garage, thermopompe, tout rénové. 3175 La Caisse. 270-5551.

AU PARADIS DES OIES, chasse et pêche, superbe propriété au cœur du village 3e-c. 3 c.c., 3 s/bains, 2 pas des aménagements, 12 pces, remise, garage, poterie, paysagisme, transformation en auberge. 1-514-783-6495.

AUBAINE, à vendre pour départ. A. Congdon, psc. int., 10 x 60, aboultion, 3 c.c., 3 c.c., thermopompe, garage, terrain boisé 23 000 p.c., + EXTRA. Évaluation 187 000\$. Pour 174 800\$. 658-2544.

BELOEIL, cottage, face rivière, 15 000 p.c., garage, piscine, cabanon, local professionnel, 219 000\$. Sans agent 464-1864 ou 465-7232.

BOISBRIAND, cottage 81, prix réduit, 109 000\$ révisé, 3 c.c., foyer au salon, s/sol fin, terrain coté/bord/paysagé. 435-7032.

BORD DE L'EAU (MTL)
 Triplex art déco, 8 pièces, foyer, 3 s/bains, bain, 40 000 p.c. boisé, 185 000\$. 447-0366.

BORD DE L'EAU - DEUX MONTAGNES
 Magnifique cottage, d'inspiration victorienne, 12 pces, 4 c.c., pompe à chaleur, s/bains modernes, foyer naturel, garage, terrain 14 000 p.c. Pric: 395 000\$. Réduit à 340 000\$. 473-0933, 474-0193.

BORD DE L'EAU, Ile de Montréal, sur rivière des Prairies à Roxboro (Village), maison 3 c.c., terrain 5500 p.c. Occ. mm. 199 500\$. 684-5987.

BORD DE L'EAU
 Lacine Grand duplex 1/2, 2 garages, bois revendu, sous-sol fin (cable), foyer, beaucoup de commodités incluses. DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE 514-637-4819.

CARIGNAN, 15 min. de Mtl, coté 88, 3 c.c., bain, tourbillon, mezzanine, foyer, gr. s/sol, 2 gar. 40 000 p.c. boisé, 185 000\$. 447-0366.

CENTRE-VILLE, Château, 2 c.c., style victorien, près 97e Canton. Ou à louer. Pas d'agent 849-6891.

CHERRIER - PRES PARC LAFONTAINE
 Triplex à vendre (ou par étage), rénové, près métro Sherbrooke. 737-7253.

LES SENTIERS DE BROUSSARD Compagnie à la ville, grande maison de ville/condo, qualité de vie, piscine. Prix réduit 456-3590.

101
Propriétés à vendre

CHERTSEY pit bungalow, const. 89, 2x 36 p.c., 3 c.c., terrain 134 000 p.c., accès au lac Mooney, 10 min. des pentes de ski, 79 000\$, négociable. 1-862-1812.

DORVAL Sud, superbe cottage rén., ste idéal, près des serv., 3000 p.c., 5 c.c., psc. creusée/chauf., entrée pavé uni, alarme, thermopompe, tout neuf, prêt à habiter. Dot vendre 289 000\$. 536-5699.

HAMPSHIRE Beau duplex détaché, en pierre. Maison élégante avec revenus. Près métro. Fait vendre! 97a Terrembourg, 489-4919. Re/Max N.D.G. crr.

LERY PRESQU'ÎLE ASSELIN
 Sur le bord du LAC ST-LOUIS, propriété de prestige, au style byzantin, avec piscine intérieure. Allez chercher vos rêves avec votre bateau et profitez de la vie de niver.

RICHARD LAVIGNE: 691-7030
 La Permanente crr.

LORRAINE cottage 87, 3 chambres, aménagement superbe, près parc et école, 229 000\$, 128 De La Chénade 621-5564.

MÉRO FRONTENAC townhouse 1987, 3 c.c., 1 s/sol fin, garage, très ensoleillé, frais pent 133 000\$.

N.D.G. cause départ, sans agent, belle maison Lambert, de caractère, carcé, boiseries, 10 pces, s/sol, 2 s/bains, cuisine moderne, garage, jardin, etc. État: toute offre sérieuse considérée 485-2596.

OUTREMONT, bas duplex, 8 pièces + s/sol rénovés, gar., jardin, 312 000\$. Direct proprio 739-8226.

OUTREMONT, beau duplex, 54 pièces, à voir, 224 000\$. C. Beauchamp, 272-6442 ou 374-8550. HabitatPlus inc. crr.

OUTREMONT, cottage luxueux détaché, 2775-2459.

OUTREMONT, rue Du Manoir, Duplex, 6 1/2 x 7 1/2, garages Haut libre, pas d'agent 733-4192.

P.A.T. Cottage détaché 1985, 6 pces, terrain 6 848 p.c. piscine creusée, garage, clôture PVC, secteur de prestige 159 000\$. 644-1777-322-1710.

PIERREFONDS, pit condo-maison de ville, 13 pièces, 3 chambres, thermopompe, climatiseur central, plusieurs extra, 92 000\$. 566-5927.

PIERREFONDS, maison de France, 17 759 Triverge, superbe cottage, vendu 132 000\$ 625 de sa construction (1988), 3 c.c., garage, moderne. OCCASION UNIQUE. A louer 99 500\$. VISITE URG. DIM. 12 AVRIL DE 14H À 16H. A voir absolument Michel Bouchard 942-1940. Yvan Tremblay 953-3323.

RIVE-NORD, 15 min. de Mtl, bung., dans climatiseur, grand terrain aménagé, piscine neuve, aire ouverte, très éclairé, moderne, beaucoup d'inclus. Pas propriétaire 477-0677.

101
Propriétés à vendre

RIVE-NORD, secteur paisible, de luxe + garage-atelier, 4 c.c., super c/matres. Pas d'agents. 478-5976.

ROSEMONT, 35ème av., duplex, semi-décollé, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ROSEMONT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, électr., libre 1er juillet. 6375 41e avenue. 351-0140.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

ST-HUBERT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

ST-HUBERT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

ST-HUBERT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

ST-HUBERT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

ST-HUBERT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

ST-HUBERT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

ST-HUBERT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

ST-HUBERT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

ST-HUBERT, duplex, prix réduit, rénové, 2 x 5 1/2, bien entretenus, terrain 50 x 90, chauff. électr., secteur résidentiel, bien situé. Occ. imm., 175 000\$. 635-7779. Pas d'agent 668-0933.

ST-HUBERT, maison neuve, 32 x 24, tout brique, 2 chambres, 2 s/bains, 99 500\$. 464-5648, 678-0744.

103
Condominiums Co-propriétés

SANCTUAIRE PHASE 3
QUALITÉ DE VIE EXTRAORDINAIRE
 Venez habiter avec des professionnels, des gens d'affaires et des artistes.
 Superbe condo, 1 ch. c., bain tourbillon, terrasse, stat. intérieur, sécurité 24h.
JEAN-MARC CHAPUT
343-3824

13-04-92

103
Condominiums Co-propriétés

ILE DES SOEURS, magnifique condo 1 chambre, fenêtre panoramique, très ensoleillé, vue sur le golf, garage int., stores, miroirs, halogènes, l'aviselle impeccable. 129 000\$, à voir 761-1264.

ILE DES SOEURS, terrasse 600 p.c., sur le feu, ensoleillé, Pyramide 1400 p.c. sur 2 niveaux, 2 s/bains.

230 000\$ 762-1681

ILE DES SOEURS, Grand penthouse, 4 c.c., 3 s/bains, foyer, 2000 p.c. sur 2 étages, plus terrasse 1200 p.c. Vue imprenable. Jour 861-3485. Soir 766-6108.

ILE PATON, 3 1/2, 2 paires, gar., tennis, gym., marina, cause départ, pas d'agent, 78 000\$. 342-4219, 249-2042 (n sem.)

JEANNE-MANCE: près des Pins, victorienne ensoleillée, 1 600 p.c., 3 c.c., 2 s/b., + s/sol de 1 600 p.c., stat. privé, psc. inférieure à l'évaluation municipale 85-8803.

LAVAL, près du Carrefour, 4 1/2, 1er étage, 75 000\$. 468-5643 après 17h.

LAVAL, 4 1/2, garage, foyer, 4 unités, 5% com. pouvant provenir des REER, crédit taxe municipale jusqu'à 4500\$. 669-0724.

LE CHATEAU - CENTRE-VILLE
 1550 p.c. à rénover, 2 chambres, foyer, stat. ext., 235 000\$. 469-5443.

MERCER 5 min. métro Beaugrand, condo dans triplex, const. option, 1500 p.c., 3 c.c., foyer, 2 faces, alarme, asp. central, bain podium, douche, terrasse, 2 rangements, option: thermopompe. Exempt. 50 000\$. 952-6902.

MÉRITAS (OUI) secteur agréé, boisé, métro, 4 1/2, 2 s/bains, garage, piscine, stat. ext., 235 000\$. 469-5443.

MÉTRO VIAU, 1989, luxueux, plusieurs états, seulement 118 000\$. Fait vendre rapidement. 267-9033.

OUTREMONT
 Condo 2ème étage, triplex, 7 1/2 pièces, 1500 p.c., foyer, terrasse, fenestration neuve. Courtes lettres 495-3933.

PRES HOPITAL
MAISONNEUVE-ROSEMONT
 Condominium de prestige, tout du Métro, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et boisé protégé, lumière intérieure 1 500 p.c. plus terrasse près de 400 p.c., 2 s/bains, 2 garages intérieurs, tous services incluant sauna, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Lire immédiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

RIVE-SUD, 6 pièces ensoleillé, 3 chambres, chauffage électr., garage, 5 min. métro, vue sur Mtl, 99 000\$. 442-2457.

103
Condominiums Co-propriétés

RUE RIDGEWOOD Spacieux 3 1/2, très tranquille, cusp. frigo, jardin. 735-4192.

ST-HUBERT condo neuf à louer ou à vendre, 2 planchers, 2 s/bains, 2 c.c., 800\$. 923-0528.

ST-LAMBERT, maison de ville, 4 c.c., coin, foyer, garage, piscine, pas d'agent. 671-9894.

VILLE ST-LAURENT, condo de luxe, 4 1/2, 800\$/mos., ou à vendre ou prix coûtant 105 000\$, 5 app. mên., stores verticaux inclus, libre 1er mai, demandez Réginald 384-9148, 876

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-203382-928
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
GUSTAVO ANTONIO SAAVEDRA
VARGAS

Partie demanderesse
C.
COLOMBE LARIVIERE
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à COLOMBE LARIVIERE de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue St-Antoine, Montréal, Québec, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration affidavit, et avis relatif à la contestation a été remis au greffe à l'intention de COLOMBE LARIVIERE.
Lui: MONTRÉAL
Date: 6 avril 1992
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
LES ALLIAGES DE SOUDURE STARWELD INC.
86 Boul. Des Entreprises
Suite 109
Boisbriand, Québec
J7G 2T3

DÉBITRICE
AVIS est par les présentes donné qu'une ORDONNANCE DE SEQUESTRE a été rendue contre LES ALLIAGES DE SOUDURE STARWELD INC., le 20 mars 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23 avril 1992 à 10:15 a.m. au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200 Ouest, René-Lévesque, Tour Ouest, Basilaire 00, Chambre 07, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, le 3 avril 1992
J. GUY ST-GEORGES, SYNDIC

St-Georges, Hébert Inc., 401, boul. St-Joseph est, Montréal, Qué., H2J 1J6
Tél.: (514) 844-1044

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
ANDRÉ PAQUET ET FRANCINE (TREMBLAY) PAQUET, demeurant et résidant au 2741, rue Bordeau, Mascouche, Québec J7K 1A9.

Faillie
AVIS est par les présentes donné que **ANDRÉ PAQUET ET FRANCINE (TREMBLAY) PAQUET** ont fait une cession le 2e jour de avril 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour d'avril 1992 à 9 h 00, au bureau du syndic.

Ce 11e jour d'avril 1992.
André Nadeau, C.A.
Syndic Administrateur
MOQUIN, MÉNARD, GIRON, DU TEMPLE INC.
3090, boul. Le Carrefour
Laval (Québec)
H7T 2J7
Tél.: (514) 882-8880/
(514) 745-2900

AVIS AU PUBLIC
Toute créance envers la succession de **GERTRUDE ROY (alias MARIE NELSON)** de son vivant de la ville d'Ottawa, Région Municipale d'Ottawa Carleton, décédée le 21 septembre 1991, doit être soumise à l'exécuteur sus-mentionné avant le 5 mai 1992. Suivant cette date l'exécuteur distribuera les biens de la succession prenant note seulement des créances déjà soumise.

Daté le 1er avril 1992.
Muriel Mousseau, Ottawa, Ontario, exécuteur, par son notaire
ROLAND E. HEDGES
BRENAN & HEDGES
292 Somerset Street West
Ottawa, Ontario
K2P 0J6
Tél: (613) 238-7733

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-001240-929
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
ARYANNE BROUSSEAU

Partie demanderesse
-vs-
LUIS DIAZ
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LUIS DIAZ, de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue Notre-Dame, Montréal, salle 217 le 30 avril 1992, jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de LUIS DIAZ.
Lui: MONTRÉAL
Date: 7 avril 1992.
RÉAL PLOURDE, P.A.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: **JACQUES BERTRAND** (n.s.)—247-138-845
512 Brassard
Chambly, Québec,
J3L 1S6

Ayant fait offrir sous le nom "Canadacorp International Enr." 57 boul. Gouin Est, Montréal, Québec

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE
AVIS est par la présente donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 26 mars 1992, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 avril 1992 à 09:00 heures au bureau du syndic, 1085 rue St-Alexandre, #400, Montréal Québec. DATE de Montréal, le 31 mars 1992.
PFEIFFER & PFEIFFER INC. syndic

ADRESSE
1085 St-Alexandre, #400
Montréal, Québec,
H2Z 1P4
Tél: (514) 393-8122

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
GESTIONS LUX INC., compagnie légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 5840, boul. Taschereau, Brossard (Québec) J4W 1M6.

Faillie
AVIS est par les présentes donné que **GESTIONS LUX INC.**, a fait une cession le 1er jour d'avril 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ème jour d'avril 1992, à 10h00, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Daté de Greenfield Park, ce 11ème jour d'avril 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
Syndic

RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

Voir autres avis en page B-7

2149-3671 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes donné que la compagnie 2149-3671 Québec Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Québec, le 7 avril 1992.
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET
Procureurs de la compagnie

2149-3705 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes donné que la compagnie 2149-3705 Québec Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Québec, le 7 avril 1992.
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET
Procureurs de la compagnie

AVIS
Toute personne ayant un lien de parenté avec **GERTRUDE ROY (alias MARIE NELSON)** ou quiconque ayant connaissance de l'existence de gens apparentés à Gertrude Roy (alias Marie Nelson). De son vivant de la ville d'Ottawa, Région Municipale d'Ottawa Carleton, décédée le 21 septembre 1991, veuillez entrer en contact avant le 5 mai 1992, avec: **ROLAND E. HEDGES BRENAN & HEDGES**
292 Somerset Street West
Ottawa, Ontario
K2P 0J6
Tél: (613) 238-7733
Notaire pour la succession
Daté le 1er avril 1992.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **JEAN-PIERRE LANGLOIS**, vendeur, domicilié au 3620, rue Lorne, p. 6, Montréal, Québec H2K 2A9 et ayant fait affaires sous la raison sociale "J.P.S. Enr." au 828, Ringuet, Mont-St-Hilaire, Québec.

Faillie
AVIS est par les présentes donné que **JEAN-PIERRE LANGLOIS** a déposé une cession le 1er avril 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21 avril 1992 à 9 h 00, au bureau du syndic, 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1900 à Montréal, dans la province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 8ème jour d'avril 1992.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic
ROLAND CHRETIEN
Responsable de l'actif
600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900
Montréal, Québec, H3B 4L8
Tél. (514) 879-1385

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
JOELLE COUSINEAU
5920, 1ère Avenue
Montréal, Québec
H1Y 3B4

FAILLIE
AVIS est par les présentes donné que **JOELLE COUSINEAU** a fait cession de ses biens le 2 avril 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21 avril 1992 à 9:30 a.m. au bureau du Syndic, 401 Est, Boul. St-Joseph, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, le 6 avril 1992
J. GUY ST-GEORGES, SYNDIC

St-Georges, Hébert Inc.
401, boul. St-Joseph est
Montréal, Qué., H2J 1J6
Tél.: (514) 844-1044

BROWN & ROOT (QUÉBEC) INC.
PRENEZ AVIS que BROWN & ROOT (QUÉBEC) INC., une compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies le 9 décembre 1960, continuée en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission de se dissoudre selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.
DATE ce 8e jour d'avril 1992.
LAFLEUR BROWN & GRANDPRÉ KRONSTROM
Procureurs de la compagnie

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour Supérieure — District de Longueuil
Nos: 505-05-001684-916
505-18-000009-928

LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 1981, avenue McGill College, 16e étage, en la ville et le district de Montréal, partie demanderesse, contre LOUIS FRANCOEUR, résident et domicilié au 3962, rue Jean-Guy Samson, St-Hubert, district de Longueuil, partie défenderesse, et LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, mis-en-cause.

"Un emplacement situé en la ville de Longueuil, ayant front sur la rue Montcalm, connu et désigné comme étant composé:

a) du lot numéro CENT SOIXANTE-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-SIX (86-163) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chamby.

b) du lot numéro CENT SOIXANTE-QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-SIX (86-164) aux susdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec une maison érigée et portant le numéro domiciliaire 21 de ladite rue Montcalm, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve, sujet à une servitude de vues créée aux termes de l'acte enregistré à Chamby sous le numéro 725541 et sujet également à une servitude de tolérance créée aux termes de l'acte enregistré à Chamby sous le numéro 784355.

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 56 100,00\$, soit 50% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 28 050,00\$, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, ce montant représentant 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chamby, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, LONGUEUIL, le VINGT-TIÈME jour de MAI 1992 à QUATORZE HEURES.

La shérif-adjointe
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 18 mars 1992.

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSION

Dans l'affaire de la faillite de:

2477994 CANADA INC.
PAPIERIFIC
Place Alexis Nihon

1500 Atwater, Métro Level) Montréal (Qc) H3Z 1X5
Des soumissions scellées, incluant un chèque visé de 20% de l'offre, payable à l'ordre du syndic et indiquant à l'extérieur de l'enveloppe "Soumission - 2477994" seront reçues au bureau de Appel & Cie, Inc., 1 Westmount Square, 21ème étage, Montréal, Québec H3Z 2P9, jusqu'à 16h00, jeudi le 16 avril 1992 pour l'achat en bloc ou en lots séparés des actifs suivants:

LOT 1 INVENTAIRES composés de fournitures d'anniversaire, costumes d'Halloween, cartes d'anniversaires, nouveautés, papeterie, etc. ayant une valeur au détail de 179 504\$

LOT 2 AGENCEMENT DE MAGASIN

CONDITIONS DE VENTE
Les conditions de la vente seront fournies lors de la remise de la liste des inventaires au moment de l'inspection des actifs. Toutes les conditions alors émises seront applicables à chacune des soumissions soumise et c'est de la responsabilité du soumissionnaire de se procurer les conditions de vente.

INSPECTION DES ACTIFS
Les actifs pourront être inspectés à la Plaza Alexis Nihon, mardi le 14 avril 1992 de 10h00 à 16h00.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront ouvertes jeudi, le 16 avril 1992 à 16h00 au bureau du syndic

APPEL & CIE, INC., Syndic
P. L. MARGLES, C.A., Syndic désigné

1, Westmount Square, Montréal (Qué.)
H3Z 2P9 Téléphone: (514) 932-4115
Télécopieur: (514) 932-6766

SOCIÉTÉ DE COURTAGE ÉQUIMAX INC.
PRENEZ AVIS que SOCIÉTÉ DE COURTAGE ÉQUIMAX INC., une compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission de se dissoudre selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.
Daté ce 7ème jour d'avril 1992
CHAURETTE LEVESQUE
Procureurs de la compagnie
SOCIÉTÉ DE COURTAGE ÉQUIMAX INC.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **2738-6788 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée faisant affaires sous la raison sociale de "Elen de Rockland" au 2305, Chemin Rockland, Ville Mont-Royal, Québec H3P 3E9 et ayant fait affaires sous la raison sociale de "Elen de Rosemère" au 401, boul. Labelle, Rosemère, Québec J7A 3T2.

Faillie
AVIS est par les présentes donné que **2738-6788 QUÉBEC INC.** a déposé une cession le 31 mars 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 avril 1992 à 10h00, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, Tour Ouest, 200, René-Lévesque Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 6ème jour d'avril 1992.
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic
ROLAND CHRETIEN
Responsable de l'actif

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900
Montréal, Québec, H3B 4L8
Tél. (514) 879-1385

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour Supérieure — District de Longueuil
Nos: 505-05-000762-911
505-18-000014-928

LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1981, avenue McGill College, en la ville et le district de Montréal, partie demanderesse, contre BROMISAR INC., corporation légalement constituée ayant son siège social au 6760, boulevard l'Assomption, en la ville et le district de Montréal, YVON BONNIN, résident et domicilié au 6760, boulevard l'Assomption, en la ville et le district de Montréal, LÉOPOLD LECLERC et DIANE MAINGUY, tous deux résidents et domiciliés au 1730, rue Sauvé, app. 3, en la ville et le district de Montréal, partie défenderesse, et LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, mis-en-cause.

"Un emplacement situé en la ville de Greenfield Park, connu et désigné comme étant la resubdivision DEUX de la subdivision QUATORZE du lot originaire DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-14-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chamby.

Avec la maison dessus érigée portant les numéros 494, 494A et 496 de la rue Victoria, ville de Greenfield Park, Québec.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes se rattachant à l'immeuble et notamment mais non limitativement sujet à une servitude de zonage pour l'aéroport de St-Hubert, telle qu'établie aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 486918, en tout sans exception ni réserve.

Et tel que le tout apparaît à un certificat de localisation préparé par Claude Simard, arpenteur-géomètre, le dix août mil neuf cent quatre-vingt-huit, portant le numéro 2871 de ses minutes, dossier: 25568."

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 83 950,00\$, soit 50% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 41 976,00\$, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, ce montant représentant 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chamby, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, LONGUEUIL, QC, le VINGT-ET-UNIÈME jour de MAI 1992 à QUATORZE HEURES.

La shérif-adjointe
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 20 mars 1992

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR MUNICIPALE

VILLE DE MONTRÉAL-NORD

-VS-

Adam Jessie, 24/01/67; Anisette Frantz, 4/05/63; Auclair Daniel, 20/03/63; Bacon Jean-Pierre, 27/06/70; Baillargeon André, 5/11/63; Battalia Anthony, 15/10/66; Bauset Gilbert, 13/08/60; Beauchamp Carole, 1/04/59; Beaupré Jean-Pierre, 2/08/69; Beauregard Jean François, 21/10/60; Beauregard Patrick, 8/10/71; Berger Serge, 29/05/53; Bouchard Ghyslain, 12/08/56; Bureau Jean Jacques, 29/10/56; Carie Gérard, 13/01/50; Carrière Serge, 18/11/57; Champagne Michel, 24/04/48; Charlebois Claude, 24/09/69; Charles Edwidge, 31/10/65; Cifelli Michelina, 14/06/63; Cinnante Juan Carlos, 10/05/45; Clacakis Artemis, 26/06/60; Colongiacom Maria Reine, 5/01/57; Coppola Antonio, 29/07/61; Couillard Donald, 27/07/56; Cyr Josée, 15/07/65; Dagenais Louis, 17/09/54; Daigle Jean-Pierre, 31/08/52; David Mar, 11/12/64; De Mahy René Marc, 3/02/51; Doucet Renaud, 28/02/51; Doyon Guy Marcel, 5/10/66; Duguay Sylvain, 10/12/67; Dumas Sylvain, 18/05/61; Dupuis Caroline, 5/02/70; Element François, 8/03/69; Erri Accide; Espina Luis, 11/11/57; Eugene Ricot, 7/05/72; Ferlatte Patrice, 3/02/70; Fernandes Michael, 4/12/54; Gaby Jean Wisler, 10/09/62; Gareau Josée, 14/09/72; Gauthier Guyline, 13/01/67; Gauthier Pierre, 15/11/63; Giaccari Sergio, 4/06/59; Girard Xavier André, 17/03/36; Guindon Stéphane, 26/11/66; Hamadi Bengacem, 6/02/53; Hamel André, 14/06/62; Hamel Jacques, 6/01/62; Hébert Denis, 15/02/67; Jacob Robert, 22/03/57; Jeannotte Sylvain, 5/12/63; Julien Jean Brière, 16/09/51; Krupa Jean Paul, 14/02/51; L'Heureux Normand, 11/06/64; Labelle Roland, 27/07/63; Lagacé Louis, 12/04/64; Laliberté Yvon, 25/12/63; Landry Alain, 1/12/68; Laramée Robert, 4/11/47; Laurence Sylvain, 15/08/67; Lavigne Gaétan, 22/09/56; Lavoie Jérôme, 24/02/64; Lefort Michel, 20/09/64; Lemelin Alain, 10/12/67; Lepage Simon, 30/06/54; Lerouge Reynald, 10/02/55; Leunens Sabine, 24/03/66; Lévesque Eric, 17/01/69; Marandola Gino, 20/11/62; Marcoux Raymond, 18/12/66; Marois Jean Luc, 17/11/53; Ménard Johanne, 25/03/57; Mercier Patrick, 9/07/70; Michel Rony Jean, 15/09/53; Milot Christiane, 24/08/54; Morency Guy, 12/03/35; Morrier Jean Marc, 29/08/59; Murray Jean, 8/07/58; Orsini Michael, 4/06/64; Ouellet Martin, 9/09/69; Papanastatos Argiros, 24/12/50; Pascha Automobile (1991) Ltée; Pinato Silvio, 7/03/61; Pelletier Liette, 12/05/66; Philibert Islande, 4/10/67; Poiriers François, 11/05/20; Raymond Patrick, 13/03/71; Raymond William Bill, 27/01/39; Richard Martine, 14/07/61; Rivard Pierre, 22/06/66; Roy Gilles, 14/09/54; Roy Sylvain, 15/03/64; Sain Jean Reginald, 1/10/72; Sanon Jimmy, 29/07/62; Sain Pierre, 11/02/72; Sauro Angelo, 26/02/36; Sauvé Jocelyn, 2/06/69; Séguin Claude, 11/09/55; Servus Evans, 4/05/68; Servus Karl Henry, 27/05/71; Simard Réjean, 26/10/58; Spaziani Marco, 8/04/60; St-Laurent André, 16/09/59; St-Pierre Guy, 26/10/59; St-Pierre Marc, 14/06/66; Thauvette Christian, 13/11/70; Théberge Aline, 28/02/56; Thibault Gaétan, 9/06/70; Thifault Marjolaine, 6/08/59; Tortorici Domenico, 24/04/53; Tremblay Stéphane, 30/11/66; Triépanier Lise, 6/01/45; Vancol Mickelson, 13/06/72; Vertus Winsor, 17/05/67; Villalta Emilio, 15/07/58.

PAR ORDRE DE LA COUR

Les intimés sont, par la présente, requis de comparaître le 5 mai 1992 à 18:30 heures, à la Cour Municipale de Montréal-Nord située au 11211 rue Hébert, Montréal-Nord.

Une copie de la sommation et de la déclaration sont déposées au Greffe de cette Cour.

De plus, prenez avis qu'à défaut de comparaître, un jugement sera prononcé contre les intimés.

MONTRÉAL-NORD
1 AVRIL 1992

LUCILLE DUBORD
GREFFIER

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de **ITALIAN SHOES LIMITED**, corps politique légalement constitué et dûment incorporé ayant sa principale place d'affaires dans la ville et le district de Montréal, province de Québec au 466A Ste-Catherine Ouest.

Faillie
AVIS est par les présentes donné que la compagnie en titre a fait cession de ses biens le 1er jour d'avril 1992, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21ème jour d'avril 1992 à 10h00 de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 200 René-Lévesque Boul. Ouest, Complexe Guy Favreau, Tour Ouest, Basilaire 00, Suite 07, Chambre 1 ou 2, Montréal, Québec H2Z 1A4.

DATE A MONTRÉAL, ce 3ème jour d'avril 1992.

HENRY SZTERN & ASSOCIÉS INC., Syndic
Henry Szttern, c.a.
Syndic-Administrateur
500, Place d'Armes
Bureau 1700
Montréal, Québec H2Y 2W2
Tél.: (514) 282-1212
Fax: (514) 499-1966

Andrade Hernandez, Teodoro, 07-12-51; André, Harry, 16-09-65; Armstrong, Ronald, 21-03-71; Barrette, Line, 25-10-65; Beaudin, Gaétan, 13-05-68; Belec, Gérard, 28-06-52; Berger, Steve, 08-06-71; Blondin, Réjean, 16-02-42; Bolduc, Armand, 23-03-49; Bonenfant, Serge, 30-08-70; Boyer Côté, Rhoda, 22-11-44; Breton, Carl, 11-12-66; Charpentier, Stéphane, 08-02-69; Chiasson, Guy, 02-09-64; Clabeck, Jacques, 30-01-33; Côté, Jocelyn, 01-02-56; Cluffard, Eric, 05-09-66; Daoust, Susan Leavens, 24-10-59; Denis, Stéphane, 17-12-70; Dreher, Jacques, 05-08-64; Dugas, Lise Desrochers, 24-03-55; Duval, Daniel, 28-08-70; Fecteau, Pierre, 09-11-56; Fournier, Alain, 14-08-73; Fournier, Mario, 18-03-64; Garceau, Lucien, 30-10-68; Gareau, Nathalie, 13-08-67; Gendron, Sylvain, 14-07-67; Jalbert, David, 24-05-61; Jiron Romero, Mauricio, 05-08-59; Labelle, Pierre, 07-07-70; Labelle, Pierre, 07-07-70; Lafrance, André, 01-08-69; Laurendeau, Alain, 14-02-66; Lavoie, Maurice, 16-01-62; Léonard, Robert, 13-10-46; Lévesque, Luc, 14-09-70; Lévesque, Mario, 20-12-66; Lévesque, Martin, 27-09-72; Manseau, Victor, 05-04-50; Marhaoui, Salah-Eddine, 18-02-66; Martin, Didier, 06-02-53; Mayrand, Richard, 14-09-63; Morin, Nathalie, 02-08-68; Morisset, Jean-Ronald, 03-04-70; Morissette, Éliane, 27-07-63; Myers, Alex, 23-10-63; Morissette, Éliane, 27-02-63; Ouellette, Pierre, 11-05-55; Pearson, Normand, 23-08-62; Poltras, André, 29-02-36; Poupart, Chantal, 06-09-71; Prédignac, Frank, 08-09-60; Théberge, Line, 15-02-65; Villard, Denis, 26-06-57.

Les intimés sont par les présentes, requis de comparaître le 14 avril 1992 à 1

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS



Monique Gagnon-Tremblay

Quand le ministère dit non à une aspirante immigrante

Huguette Doucet

Nous reproduisons une lettre adressée le 9 avril dernier à Monique Gagnon-Tremblay, ministre québécoise des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Nous y ajoutons la lettre de fonctionnaire qui y est évoquée.

Madame la ministre, Je suis une Québécoise « pure laine », comme on dit ici au Québec. Je tiens à vous faire connaître la peine et la honte que je ressens présentement.

J'ai une amie qui s'appelle Leila, qui a 38 ans et qui a un fils de huit ans. Leila est venue ici, au Québec, il y a quelques mois. Elle est en « visite » avec un permis de séjour comme disent vos fonctionnaires. Elle habite chez son frère qui est un immigré récent.

Elle a aimé le Québec. Elle a voulu y rester, dans ce Québec chaleureux, accueillant, généreux, etc., comme le disent les annonces de votre ministère. Elle rêve, mon amie; elle rêve que son fils grandisse en pleine liberté.

Mais hélas! une de vos fonctionnaires a statué sur sa demande de travail temporaire comme domestique. Dans une lettre datée du 10

mars 1992 et reçue le 7 avril 1992, on lui fait savoir qu'elle n'a pas les qualifications requises pour être une domestique. Vous trouverez copie de cette lettre en annexe. (voir ci-dessous)

Vous remarquerez, Madame, qu'il faut une neuvième année pour être domestique, tel que mentionné dans la lettre. Eh bien! mon amie a des diplômes universitaires. Un autre critère de sélection qu'elle ne rencontre pas, selon votre fonctionnaire, c'est l'expérience du travail domestique.

Pourtant, sa demande mentionnait qu'elle avait cette expérience de travail. De plus, elle possède certainement une autre expérience pertinente, madame la ministre, étant donné qu'elle est mère depuis huit ans.

Finalement, la dernière exigence: la connaissance du français ou de l'anglais. Mon amie parle et écrit très bien le français, l'anglais, l'arabe et l'hébreu! De plus, elle a une bonne connaissance de l'espagnol et de l'italien.

J'ai honte d'être Québécoise aujourd'hui; j'ai mal à mon ventre et à mon cœur, Madame la ministre.

P.S. Je suis moi-même mère et grand-mère; je suis sur le marché du travail et, si c'est possible, je me porte garante de mon amie.

« C'est à regret que nous vous informons... »

Rachel Lavigne

Conseillère à l'immigration, Délégation du Québec à Boston. La lettre suivante a été adressée à Leila Khelif le 10 mars dernier.

Madame, Nous avons terminé l'étude de votre demande de Certificat d'acceptation pour un emploi temporaire au Québec à titre de domestique.

Nous avons examiné avec soin votre demande, en fonction des exigences de la sélection québécoise et selon les renseignements que vous avez fournis lors de l'entrevue.

Ces exigences sont les suivantes: neuf années de scolarité, une formation ou une expérience professionnelle d'au moins un an à titre de domestique et une connaissance d'usage du français ou de l'anglais.

Malheureusement, l'examen de votre candidature révèle que vous ne possédez pas les qualifications requises pour le poste qui vous est offert.

Aussi, c'est à regret que nous vous informons que nous ne pouvons donner suite à votre demande.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

À qui faut-il botter le derrière, M. Parizeau?

Il est au Québec de pires fléaux que celui d'ignorer l'anglais

Henri Laberge

L'auteur a collaboré à l'élaboration de la loi 101, à titre de chef de cabinet du ministre Laurin en 1977.

J'AI APPRIS au téléjournal d'hier soir que M. Jacques Parizeau, chef de l'opposition officielle et aspirant premier ministre du Québec se propose de botter le derrière de quiconque au Québec a la malencontreuse propension à ne pas savoir s'exprimer en anglais. C'est chez les Américains qu'il a choisi d'annoncer cette intention.

À défaut de sens politique, il faut reconnaître à M. Parizeau un certain courage de s'attaquer ainsi à la majorité de la population québécoise.

En effet, selon le recensement de 1986 (je ne connais pas les chiffres de 1991), 60 % des personnes vivant au Québec ne savent pas s'exprimer en anglais; 59 % parlent français sans parler anglais et 57 % ne parlent que français (français, seule langue maternelle, seule langue d'usage au foyer et seule langue officielle maîtrisée).

Cela signifie que près de 1 % de la population ne parle, ni français ni anglais (des Inuit, des Amérindiens de régions périphériques; des femmes, des jeunes enfants et des vieillards appartenant à des familles immigrantes) et qu'environ 2 % parlent à la fois le français et une autre langue que l'anglais (des allophones qui ont choisi d'apprendre le français plutôt que l'anglais).

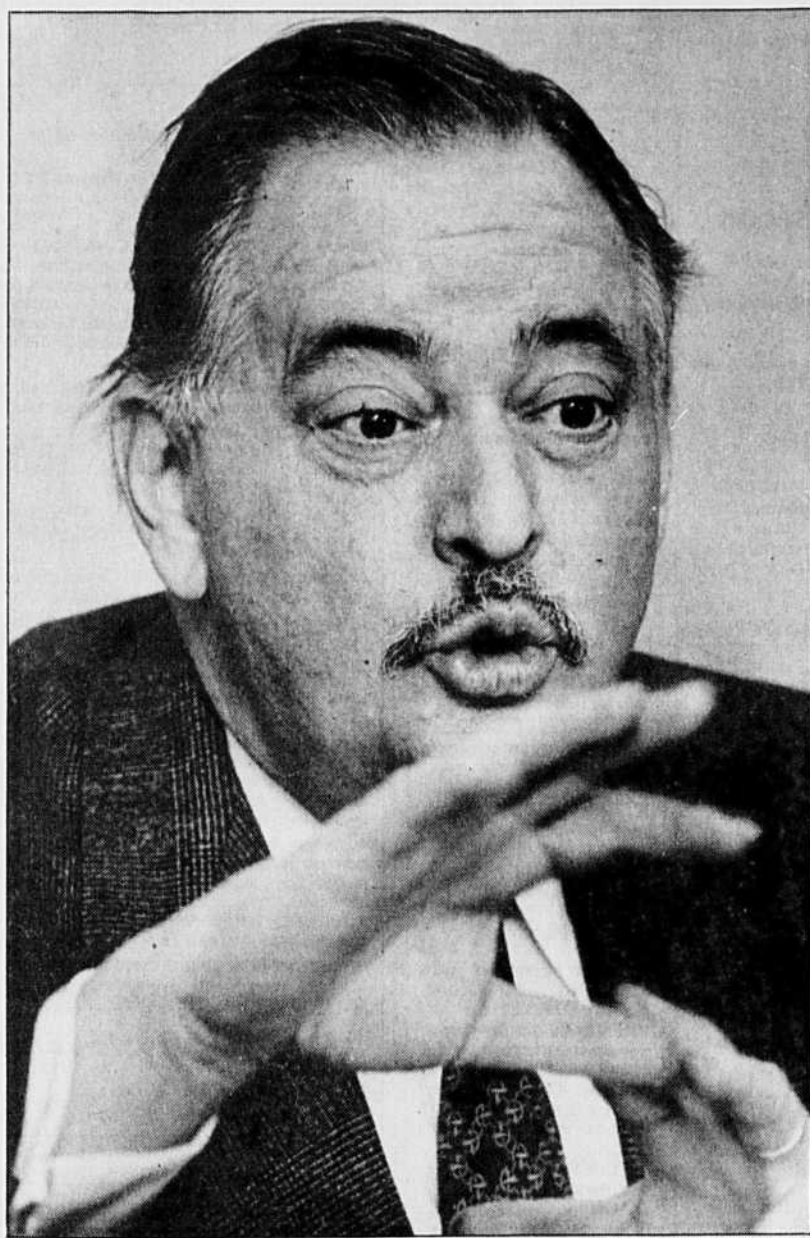
Donc, M. Parizeau a dit aux Américains qu'il va botter le derrière à 60 % de la population québécoise:

- aux travailleurs que l'article 45 de la loi 101 interdit « de congédier, de mettre à pied, de rétrograder ou de déplacer » pour la seule raison qu'ils ne parlent que le français;

- aux personnes à la recherche d'un emploi, protégées par l'article 46 de la même loi 101 qui interdit aux employeurs « d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance d'une autre langue que la langue officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite la connaissance de cette autre langue »;

- aux allophones qui, parce qu'ils veulent concilier le double objectif de conserver leur langue d'origine et de réaliser un très bon apprentissage du français, choisissent de consacrer moins de temps et d'énergie à l'apprentissage de l'anglais.

- aux Montagnais de la Côte-Nord qui vivent entre eux en montagnais et qui utilisent uniquement le français pour leurs contacts avec la société québécoise.



Jacques Parizeau

PHOTO JACQUES NADEAU

Cela fait beaucoup de monde

Puisque M. Parizeau a appuyé en 1977 l'adoption de la loi 101, ne devrait-il pas nous expliquer pourquoi il a accepté (en plus des articles 45 et 46 dont il est question plus haut) les articles 20 et 35 de cette loi qui exigent une connaissance appropriée de la langue française pour être nommé, muté ou promu à une fonction dans l'administration, d'une part, pour obtenir un permis d'exercice d'une profession, d'autre part?

Si l'on considère comme un objectif impérieux la maîtrise de l'anglais par toutes les personnes vivant au Québec (au point de vouloir botter le derrière de celles qui n'auraient pas atteint cette maîtrise), n'est-ce pas un geste de pure malveillance que de refuser l'exercice de sa profession à quiconque, maîtrisant très bien l'anglais, ne parle pas le français convenablement?

Je croyais pour ma part que ces deux dispositions n'étaient là que parce qu'on admettait qu'il était légitime, au Québec, qu'une partie importante de la population ne sache s'exprimer qu'en français.

D'ailleurs, un peu partout dans le monde, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Russie, en Chine et même aux États-Unis (ce que M. Parizeau ignore peut-être), la majorité

des travailleuses et travailleurs ordinaires ne s'exprime que dans la langue de son pays.

Je ne vois pas l'intérêt d'une politique linguistique qui aurait pour objectif de forcer toute la population d'un pays à connaître les deux mêmes langues.

Le législateur, généralement, n'édicte pas des règles aux seules fins d'être désagréable. Il devrait en être ainsi en matière linguistique. Même si cela n'est pas toujours écrit dans une loi formelle, il faut savoir l'anglais pour faire commerce ou exercer sa profession dans un pays anglophone parce que la majorité des anglophones ne parle qu'anglais.

De même, au Québec, le français est nécessaire parce que c'est par cette langue seulement qu'on peut rejoindre la majorité de la population. Le jour où le motif premier et essentiel de cette exigence n'existera plus, je ne vois pas au nom de quoi nous devrions la maintenir.

Le fait d'être bilingue ou trilingue constitue certainement un avantage individuel important. Mais il serait déraisonnable d'imposer le bilinguisme généralisé, et surtout d'exiger de toutes les personnes vivant dans un pays qu'elles sachent s'exprimer dans les deux mêmes langues.

Une politique linguistique sage doit plutôt chercher à aménager la

société de façon à éviter le plus possible les situations où il soit requis de maîtriser plusieurs langues pour gagner sa vie ou pour exercer ses droits. Elle doit, par ailleurs, pour favoriser une large ouverture sur le monde, encourager l'apprentissage diversifié des langues étrangères.

D'autres candidats au « bottage de derrière »

Puisque M. Parizeau a la démission de botter des derrières, nous pourrions lui proposer un programme de dégoûtissement:

- botter le derrière des politiciens et des fonctionnaires qui refusent à l'école québécoise les moyens d'améliorer l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences et de l'histoire nationale ainsi que l'initiation aux arts;

- botter le derrière des autorités scolaires qui refusent le diplôme d'études secondaires à des jeunes ayant bien appris un métier qu'ils aiment, pour la seule raison qu'ils ont échoué à l'examen d'anglais;

- botter le derrière du ministère de l'Éducation pour qu'il se dote enfin d'une politique d'enseignement des langues, permettant à nos jeunes qui en ont le goût d'apprendre aussi l'espagnol, l'allemand, le russe, le chinois, l'arabe et d'autres langues;

- botter le derrière des gens d'affaires québécois qui, rêvant de s'implanter en Allemagne, en Russie ou en Chine, ne songent nullement à apprendre l'allemand, le russe ou le chinois;

- botter le derrière des Québécois privilégiés qui vont régulièrement passer leurs vacances au Mexique et qui, aux hispanophones unilingues avec lesquels ils sont mis en contact, ne savent répondre, en anglais évidemment, que la phrase « I don't speak Spanish »;

- botter le derrière des administrateurs chargés de recruter des professionnels pour travailler en milieu inuit, qui exigent des candidats une parfaite maîtrise de l'anglais et ne posent aucune exigence quant à la connaissance de la langue inuite;

- botter le derrière des maisons françaises qui envoient au Québec de la documentation en anglais pour mousser la vente de leurs produits;

- botter le derrière des constructeurs français d'automobiles qui nous font toujours des tableaux de bord en anglais;

- botter le derrière des entreprises françaises et québécoises qui, pour rejoindre les publics roumains ou bulgares, ne trouvent rien de mieux que de s'adresser à eux en anglais;

- botter le derrière de toutes celles et de tous ceux qui s'accommodent si bien de ce que la connaissance de l'anglais soit encore une condition sine qua non d'embauche pour un trop grand nombre de postes;

- botter le derrière de toutes celles et de tous ceux qui font obstacle à la restructuration de notre système scolaire sur une base linguistique plutôt que confessionnelle.

La réalisation d'un tel programme exigerait quand même un bon attirail de bottes...; ce dont M. Parizeau aura besoin de toute façon, semble-t-il.

L'Europe des États unis ou des États désunis?

Alliance atlantique ou alliance continentale, telle est la question

Derek Quinn

Journaliste montréalais

L'EFFONDREMENT de l'Union soviétique a profondément changé les relations internationales telles que nous les connaissons depuis 50 ans. Cinquante années pendant lesquelles les États-Unis ont agi comme force protectrice contre l'influence communiste de l'Union soviétique.

Washington exerçait son influence en Europe par la pénétration de ses produits et de ses idées et par sa puissance militaire dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique du nord. Cette alliance atlantique est toujours une des forces derrière ce qui se passe en Europe aujourd'hui.

Au lieu de parler d'une politique de défense pour un seul État, les États d'Europe parlent maintenant d'une politique de sécurité pour l'ensemble du continent européen.

Cela semble plus pertinent, quand on considère que les pays qui constituaient autrefois l'Union soviétique

sont devenus, au début de février 1992, membres de la CSCE, dont le but est d'assurer la sécurité commune de l'Europe.

La France a peur de l'Allemagne

Mais si l'on en juge par les actions de certains pays, les États d'Europe ne sont pas vraiment unis sur cette idée d'une politique de sécurité commune. Un exemple parmi d'autres: la France.

Il y a près d'un an, François Mitterrand et le président tchécoslovaque Vaclav Havel, qui veut redonner à Prague une place centrale dans la future Europe, ont convoqué une conférence d'experts à Prague, présentée comme les Assises de la Confédération européenne.

La raison de ce déploiement était simple. La France constate que sa position économique en Europe risque d'être sérieusement ébranlée par la puissance croissante de l'Allemagne. Et la Tchécoslovaquie se sent aussi menacée, non seulement par son voi-



sin de l'ouest, mais aussi par son voisin de l'est.

Pourtant, il y a une divergence entre les conceptions de la France et de la Tchécoslovaquie en ce qui concerne la sécurité et la défense. La France favorise le point de vue continental, tandis que la Tchécoslovaquie se sentirait plus à l'aise dans une alliance atlantique.

Pourtant, moins d'un an après les Assises de la Confédération européenne, la France est devenue le premier pays en Europe à signer un traité d'amitié avec la Russie, lors de la première visite du président russe, M. Boris Eltsine à Paris, début février.

Il semble évident que la France a une vision basée sur son propre bien-être, plutôt que sur le bien-être d'une future Europe.

Mais qu'en est-il de l'Allemagne?

L'Europe n'est encore qu'une collection de pays qui poursuivent leurs propres intérêts nationaux.

L'Allemagne réunifiée a acquis en Europe un poids qui donne une vigueur nouvelle à la conception allemande d'une sécurité pan-européenne. Berlin s'intéresse non pas à la dimension continentale, mais à la dimension atlantique.

Des vrais ou des faux partenaires?

Le danger en Europe, ce n'est pas l'avènement d'un adversaire unique, mais bien plutôt l'avènement de nombreux ex-adversaires, promus au rang de « partenaires » de la politique de sécurité commune.

Malgré les différences d'opinion entre la France et l'Allemagne en ce qui concerne une future Europe — « continentale » ou « atlantique » —, il est intéressant de noter que la France et l'Allemagne ont déjà fait la guerre pour à peu près les mêmes raisons: former en Europe un espace physique où ils pouvaient exercer un contrôle économique.

Ni l'un ni l'autre de ces deux pays n'a vraiment agi dans l'intérêt d'un concept européen. C'est que l'idée eu-

ropéenne est nouvelle. En Europe, il n'y a aujourd'hui qu'une collection de pays qui poursuivent chacun leurs propres intérêts.

L'Angleterre, par exemple, n'est pas d'accord avec l'idée d'une union fédérale. L'Allemagne, par contre, veut l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen à Strasbourg sur la frontière franco-allemande. Berlin veut plus de sièges au Parlement européen, pour refléter sa plus grande présence démographique après la réunification de décembre 1990.

Mais Londres ne voit dans cet argument que la diminution des prérogatives des parlements nationaux, et la diminution de son propre pouvoir face à la puissance croissante de l'Allemagne. Pour l'Angleterre, la « fédération » signifie la dissolution de sa propre souveraineté.

Tout cela soulève la question des enjeux d'une nouvelle entité politique supranationale. Qui veut quoi, comment et pourquoi?

Depuis cinquante ans, les relations internationales ont été caractérisées par la guerre froide entre les États-Unis et l'Union soviétique. Les zones d'influence de Washington et de Moscou se croisaient à la frontière des deux Allemagnes, qui a cessé d'exister après la réunification de novembre 1990.

Pourquoi ces deux superpuissances ont-elles dépensé tant d'énergie, tant d'argent, tant de sang pendant cinquante ans à s'opposer à travers une

ligne marquée par une clôture entourée de champs de mines?

La réponse se trouve peut-être dans les paroles de Vladimir Lénine: « Qui contrôle l'Allemagne contrôle l'Europe. Qui contrôle l'Europe contrôle le monde. »

L'intérêt des États-Unis

Dans ce contexte, les États-Unis ont-ils intérêt à une future Europe unie? Est-ce qu'une Europe indépendante, unie et puissante, ferait leur affaire?

Quand on regarde le débat à partir de l'opposition « Europe atlantique versus Europe continentale », on voit que le Vieux Continent est en situation de faiblesse, travaillé par des forces extérieures.

L'Europe de 1992 est tiraillée. Elle est obligée de faire un choix entre la vision atlantique — avec la conception d'une économie de marché à l'américaine — et la vision continentale, qui revient à troquer certains de ses droits souverains nationaux contre un système central qui déplacerait vers l'Est son centre de gravité.

Mais il y a une troisième force à laquelle l'Europe doit faire face: celle de ses propres divisions internes.

C'est dans les années à venir que nous verrons le dénouement de ce drame. Je ne peux pas croire qu'avec l'enjeu que représente l'Europe, le résultat sera retenu dans l'histoire comme « le temps d'une paix ».

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale: Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morier, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Pierre Beaulieu, Paul DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique: Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Venné (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales: Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie

Thabet (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbel (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), François Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc. 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements: (514) 844-5738. LE DEVOIR (ISSN 0890-7089) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.